



HAL
open science

Paysages périurbains dans les métropoles alpines, vers une amélioration du cadre de vie: Grenoble-Alpes Métropole et le projet “ LOS_DAMA! ”

Ismaël Bah

► **To cite this version:**

Ismaël Bah. Paysages périurbains dans les métropoles alpines, vers une amélioration du cadre de vie : Grenoble-Alpes Métropole et le projet “ LOS_DAMA! ”. Architecture, aménagement de l'espace. 2018. dumas-01834342

HAL Id: dumas-01834342

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01834342v1>

Submitted on 10 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Master Géographie Aménagement Environnement Développement (GAED)
Parcours Ingénierie du Développement Territorial et de la Transition (IDT²)

Paysages périurbains Dans les métropoles alpines,

VERS UNE AMÉLIORATION DU
CADRE DE VIE.

Grenoble-Alpes Métropole et le projet
« LOS_DAMA ! ».



© Thierry Chenu

Rapport de fin d'étude de Master 2 présenté par

Ismaël BAH

ismael.isma@outlook.fr

- Juin 2018 -

Stage effectué à **Grenoble-Alpes Métropole**,
Sous la direction de **Guillaume Tournaire** (*chargé de missions politiques européennes, GAM*).
Tuteur pédagogique : **Emmanuel Roux** (*enseignant-chercheur, IUGA, UGA*).





CONTRAT DE DIFFUSION



Entre

L'auteur du rapport de fin d'étude, **M. Ismaël BAH**,

Mail : ismael.isma@outlook.fr

Intitulé du rapport de fin d'étude :

Paysages périurbains dans les métropoles alpines, vers une amélioration du cadre de vie. Grenoble-Alpes Métropole et le projet « LOS_DAMA! ».

Et

L'université Grenoble-Alpes pour le compte de l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA) ; ci-après « l'université ».

Article 1

Dans le respect des droits de propriété intellectuelle, relativement à la protection des données à caractère personnel, et soucieuse de donner davantage de reconnaissance aux rapports de fin d'étude réalisés par les étudiants de l'IUGA, l'Université entend favoriser leur diffusion sur support papier et support électronique.

Article 2

Le présent contrat n'a pas de caractère exclusif. L'auteur se réserve le droit d'une diffusion concomitante de son rapport de fin d'étude aux conditions de son choix.

Article 3

L'auteur autorise l'Université à diffuser ses travaux dans les conditions suivantes :

	Oui	Non
CONSULTATION CONTROLEE SUR INTERNET	X	
DIFFUSION INTERNET SANS RESTRICTION D'ACCES	X	

Article 4

La signature du présent contrat n'oblige en aucun cas l'Université à diffuser le rapport de fin d'étude en ligne. Sa diffusion reste soumise à l'accord du jury.

Article 5

L'auteur certifie que l'exemplaire du rapport de fin d'étude remis à l'Université est conforme à la version officielle de son travail remise à ses enseignants.

Article 6

L'auteur est responsable du contenu de son œuvre. Il certifie avoir obtenu toutes les autorisations écrites nécessaires à la constitution de son rapport de fin d'étude. L'Université ne peut être tenue responsable de toute représentation illégale de documents et de tout délit de contrefaçon (plagiat). L'Université se réserve le droit de suspendre la consultation d'une œuvre après avoir pris connaissance du caractère illicite de son contenu.

ATTENTION: En cas de non dépôt du rapport de fin d'étude en bibliothèque, le diplôme ne pourra pas être délivré.

Fait à GRENOBLE, le 12/06/2018.

L'université

L'auteur

NOTICE

Rapport de fin d'étude M2 IDT²
Ingénierie du Développement Territorial et de la Transition
ANNEE UNIVERSITAIRE : **2017/2018**

OBSERVATIONS DU JURY

- A : Très bon rapport de fin d'étude
B : Bon rapport mais avec des faiblesses sur quelques aspects
C : Rapport acceptable présentant un intérêt particulier sur certains aspects

Précisions éventuelles sur les faiblesses et les forces du mémoire :

Signatures

AUTEUR	NOM		PRÉNOM	
	BAH		Ismaël	
TITRE	Paysages périurbains dans les métropoles alpines, vers une amélioration du cadre de vie. Grenoble-Alpes Métropole et le projet « LOS_DAMA ! ».			
UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES & Institut de Géographie Alpine	Nom et prénom du Tuteur pédagogique		Nom de la structure dans laquelle le stage a eu lieu (et localisation)	Nom et prénom du responsable professionnel présent dans le jury
	ROUX Emmanuel		Grenoble-Alpes Métropole 3 rue Malakoff - CS 50053 38031, Grenoble cedex	TOURNAIRE Guillaume
COLLATION	Nb. de pages	Nb. de volumes	Nb. d'annexes	Nb. de réf. biblio.
	89	1	2	52
MOTS-CLÉS	Paysage ; Nature ; Biodiversité ; Trame Verte et Bleue ; Métropoles Alpines ; Périurbain ; Projet Européen, Planification ; Master-Class ; Exposition.			
TERRAIN D'ÉTUDE OU D'APPLICATION	Espace périurbain des métropoles alpines de l'espace alpin (focus sur Grenoble-Alpes Métropole)			
RÉSUMÉ : Mon stage professionnel s'est déroulé du 26/02/2018 au 30/06/2018 au sein de Grenoble-Alpes Métropole. J'ai découvert différentes structures de travail liées à ma mission principale qui fût de mettre en place deux activités pilotes locales du projet européen « LOS_DAMA ! » traitant des paysages périurbains dans les métropoles alpines. L'objectif principal de mon travail était de tenter d'inverser le regard dans le rapport entre Ville et Nature. La transversalité du sujet m'a permis de rencontrer des acteurs très différents ce qui fût une source d'enrichissement.				
ABSTRACT : My professional internship took place from 02/26/18 to 06/30/18 at "Grenoble-Alpes Métropole". I found various work structures linked up with my main assignment which was to set up two local pilot activities of the "LOS_DAMA!" European project regarding periurban landscapes in alpine metropolitan areas. The main goal of my work was to try to invert the perspective on the Town/Nature relationship. The subject's transversality allowed me to meet various players which was a source of enrichment.				

REMERCIEMENTS

La Gratitude revient à Ce qui est au-delà de notre compréhension et qui offre la curiosité, l'inspiration et la persévérance m'ayant permis, entre autres, par le biais de ce stage, d'apporter ma modeste contribution à un si beau sujet.

Je tiens à remercier chaleureusement Guillaume Tournaire, mon tuteur professionnel, pour son accueil, sa confiance ainsi que pour l'autonomie qu'il m'a laissé avoir au sein du service contractualisations de Grenoble-Alpes Métropole. Merci aussi pour son implication et ses précieux conseils. Par-dessus tout, merci pour ta gentillesse et ta compréhension dans certains moments délicats.

Merci aussi à toutes les personnes du service, et de la Métropole en général pour leur accueil, leur bienveillance, leur disponibilité, leur aide et leurs sourires tout au long de ces mois passés avec eux.

Un grand merci à mon tuteur pédagogique, Emmanuel Roux pour son aide et ses conseils avisés. Merci de m'avoir permis de comprendre, au cours de ces deux années de Master, qu'on pouvait concevoir le travail comme un jeu... De même Aurore Meyfroidt, pour avoir accepté d'être membre du Jury. Merci aussi à tous les deux pour toutes les discussions et réflexions enrichissantes que nous avons eues au cours de cette année de Master.

De même, je voudrais remercier tous les enseignants et intervenants du Master IDT² pour les montagnes de Savoirs qu'ils ont partagé.

Enfin, au-delà de remerciements, j'aimerais adresser mon Amour infini pour ma Famille ; les six êtres qui me sont le plus cher au Monde. Merci pour votre Amour et votre soutien durant ce Master. Vous avez été ma force et mon inspiration. Merci pour votre aide précieuse, vos conseils, vos encouragements, vos relectures, vos idées et d'autres choses que j'oublie certainement.

Si j'ai entrepris ce Master, c'est grâce à vous, si je le concrétise aujourd'hui, c'est aussi grâce à vous. Merci, pour tout !

Merci...



SOMMAIRE

Introduction	p. 08
Ch.1 / Un projet d'envergure européenne, des missions à l'échelle locale -	p. 13
• 1.1 Présentation de la structure d'accueil	p. 14
• 1.2 Le projet « LOS_DAMA ! »	p. 17
• 1.3 Des missions complémentaires	p. 21
Ch. 2 / Inverser le regard sur le rapport Ville/Nature	p. 24
• 2.1 La confrontation entre la Ville et la Nature	p. 24
• 2.2 De la « Nature en Ville » vers la « Ville dans la Nature »	p. 30
• 2.3 Biais et difficultés	p. 33
Ch. 3 / Résultats obtenus et attendus	p. 35
• 3.1 Les Master-Class	p. 35
• 3.2 L'exposition itinérante	p. 43
• 3.3 Perspectives générales	p. 50
Ch. 4 / Des apports réciproques	p. 54
• 3.1 Une expérience professionnelle enrichissante	p. 54
• 3.2 Savoir et savoir-faire au service de la collectivité	p. 57
• 3.3 Et à l'avenir...	p. 59
Conclusion	p. 60
Références	p. 64
Table des matières	p. 74
Annexes	p. 76



Introduction.

“ Construire, c'est collaborer avec la terre : c'est mettre une marque humaine sur un paysage qui en sera modifié à jamais ; c'est contribuer aussi à ce lent changement qui est la vie des villes. ”

- Marguerite Yourcenar -



Fig. 01 : La métropole grenobloise vue du ciel. Photo, Thierry Chenu.

Depuis le 1er janvier 2015, Grenoble-Alpes Métropole (GAM) a obtenu le statut de Métropole française de droit commun. Avec 49 communes sur 546 kilomètres carrés, elle compte aujourd'hui un peu plus de 450000 habitants et représente la deuxième intercommunalité de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Par ailleurs, la métropole grenobloise reste la plus grande agglomération européenne située au cœur du massif alpin.

Dans un territoire urbanisé à seulement 22%¹ (contre 40% en moyenne dans les autres métropoles françaises, et avec une forte densité (3800 habitants par kilomètres carrés), la Métropole, jusqu'à aujourd'hui, a réussi à préserver les nombreux espaces naturels (parfois

¹ Données Grenoble-Alpes Métropole.

protégés), lacs, grands parcs, forêts, espaces montagnards qui l'entourent. Cela malgré un mitage urbain guidé par la pente et les contraintes qu'elle évoque. Une ville qui colonise balcons, piémonts et moindre replats dans un développement caractéristique des métropoles alpines.

L'aménagement de l'espace métropolitain et la protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie est d'ailleurs un enjeu majeur de la Métropole, et une compétence qui lui a été confiée, depuis sa création issue de la loi MAPTAM²

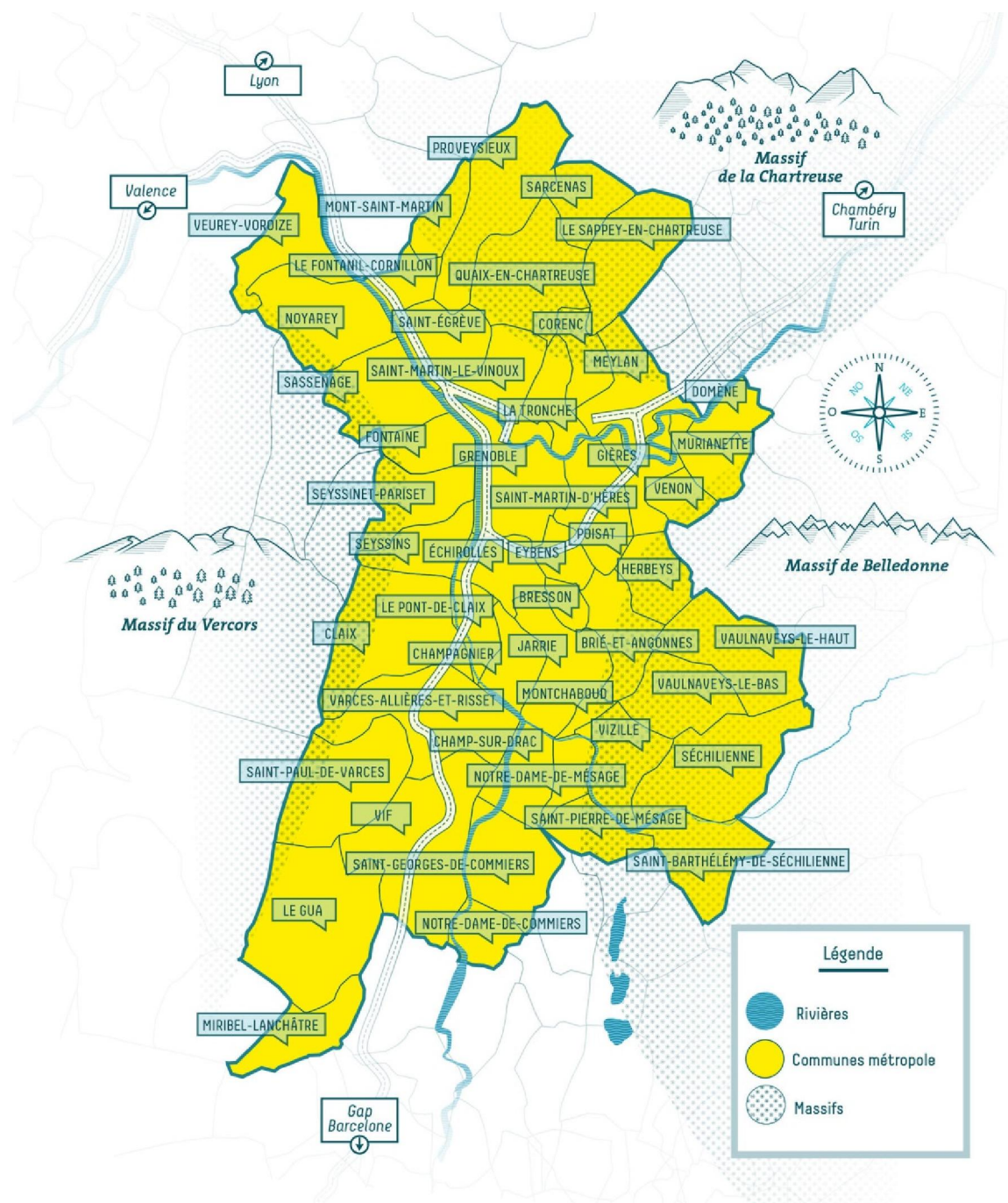


Fig. 02 : Carte du territoire de Grenoble-Alpes Métropole. Source : www.lametro.fr

² Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles.

Pour aller plus loin, la Métropole agit dans un contexte général de préservation de la biodiversité. En effet, Le territoire est bordé par les massifs montagneux du Vercors, de la Chartreuse, et de Belledonne, « *hots spots* » pour la biodiversité du fait de la diversité et de l'étagement des biotopes³, entre autres, qui caractérisent les espaces de relief.

Selon les données territoriales, on observe 974 mètres carrés par habitants d'espaces verts, agricoles ou naturels ; 9000 hectares de réservoirs de biodiversité (soit 16,5% du territoire métropolitain) ; 159 corridors écologiques recensés ; 2230 hectares de zones humides et de tourbières ; 492 espèces d'animaux vertébrés terrestres connus ; environ 1600 espèces de plantes vasculaires⁴ recensées...

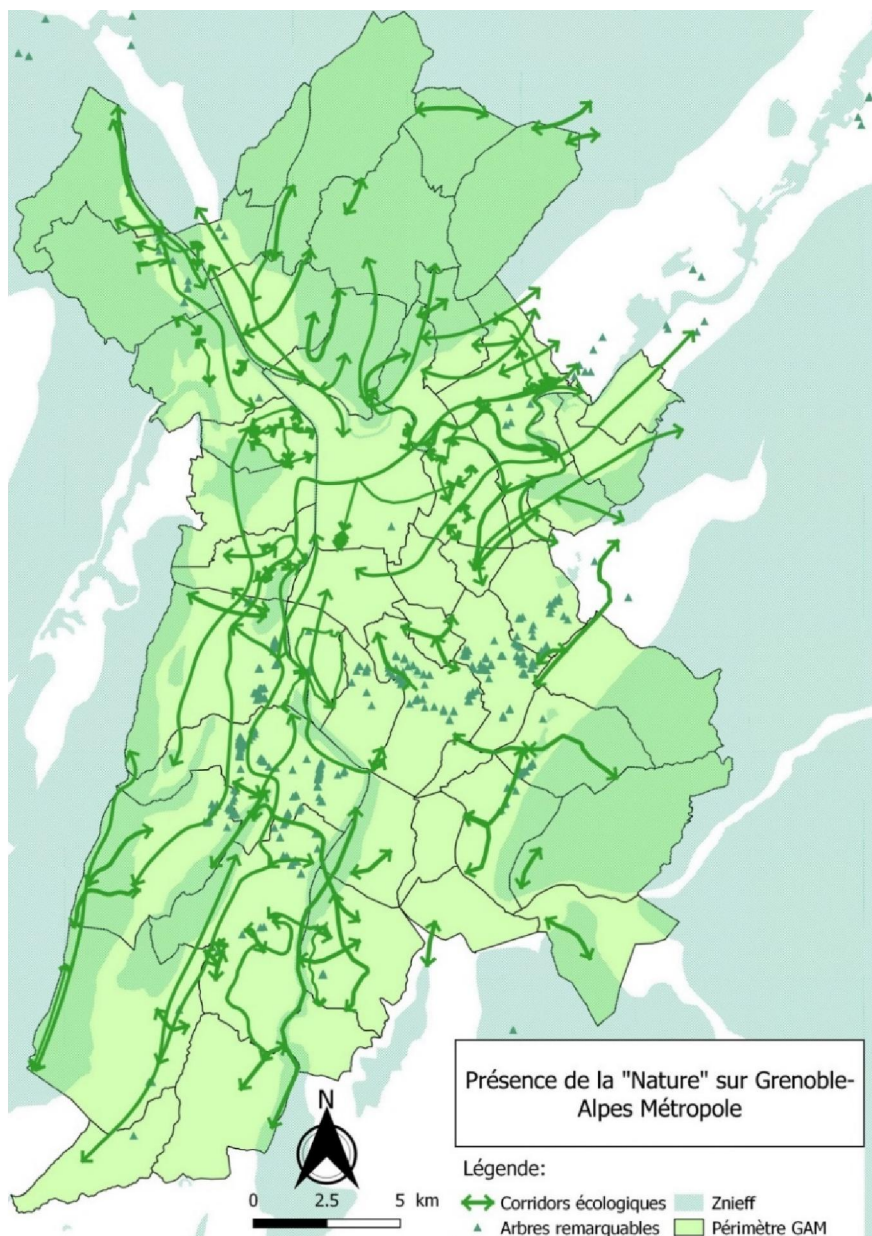


Fig. 03 : La présence de la « Nature » sur Grenoble-Alpes Métropole. Réalisation : Ismaël BAH, 2018.

³ Milieu biologique présentant des conditions de vie homogènes.

⁴ Plante dotée de vaisseaux permettant la circulation de l'eau

L'enchevêtrement des différents corridors, l'accumulation des arbres remarquables, l'omniprésence des ZNIEFF⁵ qu'on peut assimiler à des réservoirs de biodiversité, traduisent sur la carte ci-dessus la présence d'une « Nature » forte qu'il convient de préserver voire de renforcer.

Dans un contexte de confrontation entre la Ville et la Nature⁶, Grenoble-Alpes Métropole s'est inscrit dans un projet européen INTERREG Alpine Space dénommé « LOS_DAMA ! » (*Landscape and Open Spaces_Development in Alpine Metropolitan Areas*). Ce dernier vise à améliorer les paysages périurbains des métropoles alpines, afin d'y améliorer la qualité de vie et participe ainsi à la dynamique des politiques publiques environnementales à l'échelle métropolitaine.

Dans l'optique d'apporter un appui à ce projet, mon stage s'est déroulé du 26 Février 2018 au 30 Juin 2018 au sein de Grenoble-Alpes Métropole, au service contractualisations. La mission principale était la mise en place de deux activités pilotes locales (local pilot actions) de ce projet « LOS_DAMA ! ». Ce fut l'occasion de rencontrer de manière transversale des techniciens, des élus, et aussi des personnes extérieures (professionnels, associations, etc...) tous impliqués dans les domaines du paysage et de la biodiversité, qui sont les domaines vers lesquels je souhaite me spécialiser.

Afin de rendre compte au mieux de ce qu'a été cette expérience professionnelle, ce rapport s'articule autour de quatre parties.

Les missions : elles constitueront logiquement la première partie de ce rapport. Avant de correctement définir le projet « LOS_DAMA ! », nous présenterons Grenoble-Alpes Métropole, la structure d'accueil. Il est important d'expliquer son fonctionnement pour comprendre la méthode de travail qui fut la mienne pendant ce stage. Nous poursuivrons en détaillant la mission principale du stage, la mise en place des « local pilot activities » (activités pilotes locales), et l'imbrication des échelles européenne et locale.

Dans un deuxième temps, nous aborderons un problème relevé autour de la transition écologique que vise la métropole au sein du projet « LOS_DAMA ! ». Celui-ci repose sur l'enjeu d'inverser les regards en ce qui concerne le rapport aménagement / préservation de la Nature et du paysage. Nous verrons comment passer de la « Nature en ville » vers la « Ville

⁵ Zone naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique.

⁶ Cf. Délibération cadre « LOS_DAM ! ».



dans la Nature » n'est pas si simple que ça, et comment les discours sont parfois contradictoires et compliqués à assimiler.

Nous continuerons en exposant les principaux résultats obtenus : ce qui a été fait, les étapes franchies. Nous discuterons par la même occasion de la suite à donner au projet, de ce qui est envisagé, de ce qu'il reste à faire.

Enfin, nous présenterons les apports réciproques que ce stage a pu générer, sur le plan, entre autres, du savoir, du savoir-faire et du savoir-être.





Chapitre 1

Un projet d'envergure européenne, des missions à l'échelle locale.

Cette partie a été organisée dans un souci préalable de comprendre les actions menées pendant le stage. Dans un effort de simplification et de clarté, elle peut se résumer, se schématiser comme suit :

Où ?

- Quelle est la structure de travail ? Comment elle s'organise ? Quel service, pour quels rôles ?

Quoi ?

- Quelle est le sujet principal du stage ? Le cadre d'action ?

Comment ?

- Quelle ont été les principales missions confiées pour mener à bien le projet ?

L'objectif principal de ce premier chapitre est donc de répondre aux questions suscitées. Une sorte d'entrée en matière avant de présenter, dans un chapitre suivant, le « Pourquoi » de ce stage.



1.1 / Présentation de la structure d'accueil.



Fig. 04 : Le « Forum », bâtiment principale de GAM. Photo, I. Bah.

Grenoble-Alpes Métropole recense près de 1800 agents, répartis sur plusieurs sites différents. Le stage professionnel s'est déroulé au « Forum », le bâtiment principal et siège administratif de Grenoble-Alpes Métropole, situé 3, rue Malakoff à Grenoble.

La direction d'affectation était la Direction Contractualisation et Environnement (DCE), au sein de la Direction Générale Adjointe (DGA) Cohérence territoriale, qui regroupe les services suivants :

- Contractualisations.
- Agriculture/forêt/biodiversité.
- Environnement/air/climat.

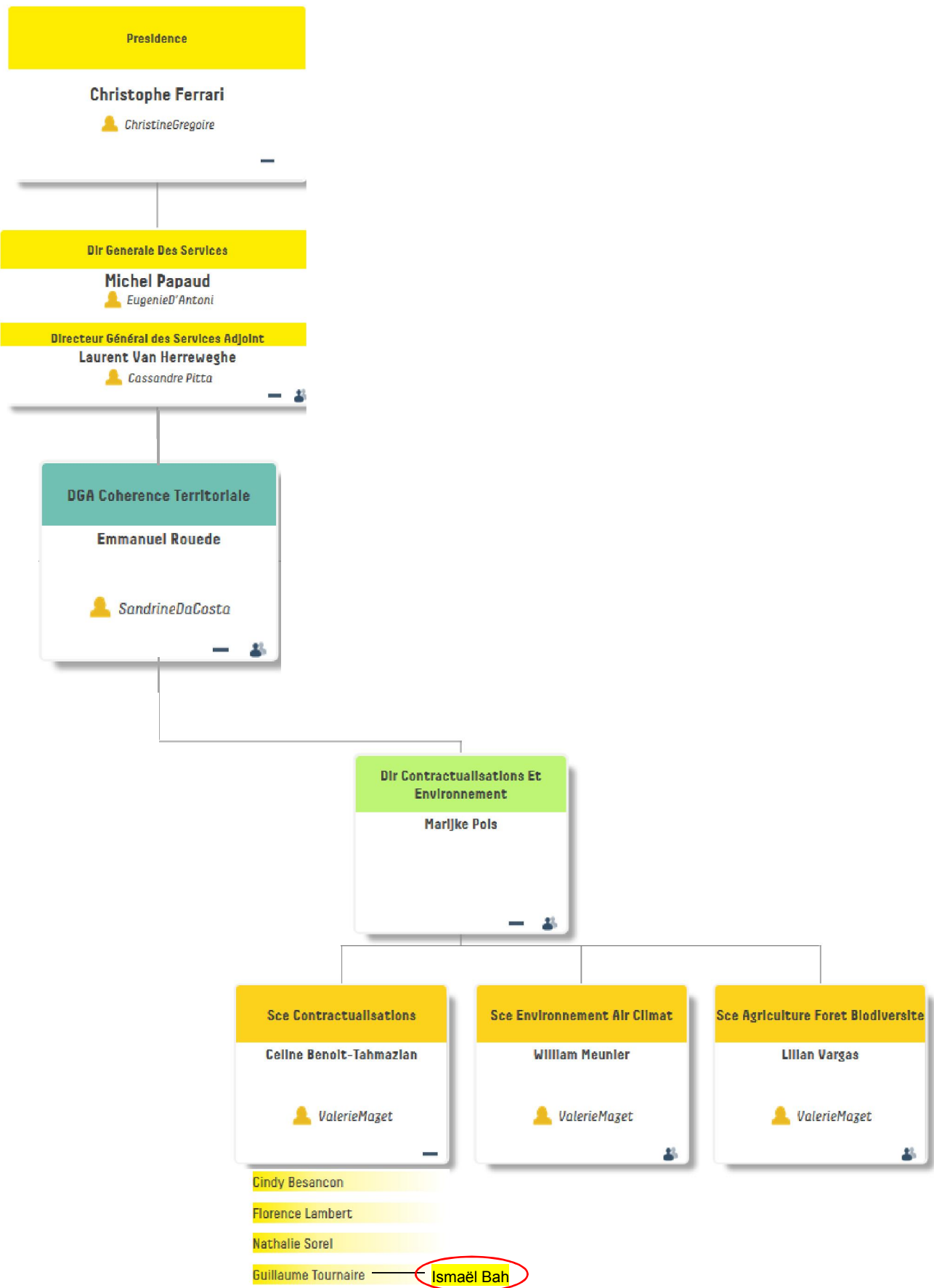


Fig. 05 : Organigramme de la DCE de Grenoble-Alpes Métropole. Source : réseau interne GAM.

Le service auquel j'étais affecté était le Service Contractualisations. Ce dernier assure l'interface entre la Métropole (tous services et directions) et les acteurs institutionnels, financeurs des politiques métropolitaines : Département, Région, l'Etat et ses opérateurs (Caisse des dépôts, ADEME⁷...), Union Européenne. Le service assure aussi la transversalité entre les services de la Métropole.

- Il fait le lien avec les directions impliquées dans un projet (opérationnelles, finances, administration) pour s'assurer des conditions de mise en place du projet dans son cadre contractuel.
- Il pilote et coordonne le montage des dossiers et des candidatures jusqu'à la signature du contrat.
- Il accompagne le suivi et l'exécution des contrats.
- Il pilote et coordonne la mise en œuvre des contractualisations transversales : volet métropolitain du CPER⁸, Ecocité 1 et 2.
- Il assure également une veille et une expertise sur les appels à projets.

Au sein de la structure, j'étais sous la tutelle du chargé de mission Politiques Européennes. Il s'agit de la personne chargée de mobiliser les fonds structurels européens, porter une assistance technique à la collectivité et aux porteurs de projets européens, réaliser une veille concernant les appels à projets européens, et suivre et animer le réseau de partenaires européens. Il coordonne également les candidatures aux appels à projets européens.

Ses missions concernant le stage sont, une fois que la candidature proposée est retenue, d'animer et coordonner le projet européen « LOS_DAMA ! » pour le compte de Grenoble-Alpes Métropole.

⁷ Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie.

⁸ Contrat de Plan État-Région.



- Les espaces ouverts, comme un moteur pour transformer le territoire.
- L'objectif d'un passage de la planification à l'action pour la mise en œuvre de changements concrets.

Ce travail collaboratif vise à produire un enrichissement par la comparaison entre des cadres culturels et institutionnels différents.

Une autre finalité, des plus importantes, est de faire du lobbying auprès des instances européennes pour obtenir plus de considération mais aussi de financements pour les infrastructures vertes dans la région alpine.

Au-delà d'une vision transnationale commune, chaque territoire donne au projet un sens qui lui est propre en engageant des expérimentations au niveau local. Pour Grenoble-Alpes Métropole, qui a par ailleurs aussi la charge de coordonner un *Work Package* sur la présentation et l'analyse des activités locales de l'ensemble des 7 territoires, le choix s'est évidemment porté sur des activités en lien avec les réflexions qui sont portées dans le territoire. Pour la Métropole, l'utilité du projet est de chercher à renouveler une approche pour une meilleure valorisation des espaces naturels, mais aussi pour inverser le regard entre renforcement des espaces naturels d'un côté et développement urbain de l'autre⁹. Grenoble-Alpes Métropole y porte une ambition fortement opérationnelle : identifier les leviers d'actions pertinents et efficaces pour « transformer » les dispositifs de planification territoriaux (Chartes parcs, PLUi Métro et PLU) et de contractualisation (Contrat Vert-Bleu, Leader,...) en supports de coopération interterritoriale ; pour passer de la planification à l'action : enrichir la boîte à outils opérationnelle en promouvant des actions ayant un impact sur les espaces. La Métropole propose donc trois activités pilotes en ce sens, portant sur trois thèmes à enjeux (la planification urbaine et le PLUi ; l'action publique opérationnelle ; gouvernance, usages et usagers) :

- **Activité pilote 1** : Une série de Master-Class des décideurs locaux ayant pour but d'améliorer les savoir-faire concernant la prise en compte des enjeux du paysage et de la biodiversité en milieu périurbain.

- **Activité pilote 2** : Une exposition itinérante sur les transformations des espaces périurbains : un récit commun de ces territoires au prisme de la relation Ville/Nature (cible grand public et scolaires).

⁹ Cf. Éléments de débat 1 & 2 sur les orientations générales du PADD du PLUi.



- **Activité pilote 3** : Un travail sur le développement de la relation aux usagers du Bois des Vouillants avec l'utilisation de l'outil numérique pour valoriser le site, regrouper et mobiliser les usagers pour un espace mieux approprié et plus respecté.

D'autres activités sont susceptibles d'être réalisées en 2019 selon la faisabilité et l'avancement des trois activités pilotes principales :

- Un monitoring de l'évolution des paysages et de la biodiversité ayant pour objectif d'accompagner les acteurs pour une meilleure prise en compte des paysages et de la biodiversité par le PLUi (et par extension par les outils de planification urbaine).
- Le « Métro Paysage Lab. » qui aurait pour objectif de développer une meilleure sensibilisation et prise en compte des enjeux paysagers et de biodiversité par les agents métropolitains et communaux.

Pour aller plus loin...

Pour aller plus loin dans le côté réglementaire, le projet « LOS_DAMA ! » s'inscrit dans différentes politiques européennes imbriquées :

Tout d'abord, c'est un projet du programme INTERREG¹⁰ **Alpine Space** (Espace Alpin) 2014-2020. Ce programme européen de coopération transnationale vise à soutenir le développement régional durable dans la région alpine. Il s'inscrit dans la priorité 3 du programme : « un espace alpin où il fait bon vivre », au même titre que 6 autres projets, portant aussi bien sur des sujets aussi divers que l'alimentation, les services écosystémiques, ou encore l'éducation des jeunes à la montagne.

De manière plus générale, les programmes INTERREG ont pour objectif de promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement.

Dans ce cadre, il est plus largement un outil de la stratégie **EUSALP**¹¹. Ces stratégies macro-régionales sont définies comme des plans intégrés soutenu par l'Union Européenne pour affronter les défis communs de la zone géographique spécifique relative aux États Membres et pays Tiers, localisés dans notre cas dans la région Alpine, qui tirent les bénéfices d'une

¹⁰ Inter-régional

¹¹ *EUropean Strategy for the ALPine region*. Ou encore en français, SUERA : Stratégie macro-régionale de l'Union Européenne pour la Région Alpine.



coopération renforcée en contribuant à atteindre la cohésion économique, sociale, et territoriale. L'objectif de cette stratégie est de définir des objectifs communs et d'y répondre de manière efficace par le biais de la coopération transnationale.

Le projet s'inscrit dans un des 9 groupes d'action: l'Action Group 7 (AG7) intitulé « *to develop ecological connectivity in the whole EUSALP territory* ». L'ambition de cet AG est de répondre à un défi clairement identifié qui est celui des changements climatiques et leurs effets prévisibles sur l'environnement, la biodiversité et sur les conditions de vie des habitants dans la région Alpine.

Le collectif « LOS_DAMA ! » a pris l'initiative d'y rédiger et proposer à la signature des collectivités locales alpines un protocole d'entente (*Memorandum of understanding*) qui vise à reconnaître la responsabilité et le rôle des villes dans les politiques de valorisation de la biodiversité ainsi que la nécessité d'un partenariat équilibré entre villes et campagnes.



Fig. 07 : Carte des différents espaces politiques de la région alpine.

Notons qu'on observe 3 périmètres différents autour de l'arc alpin:

L'espace de la convention alpine, dont le périmètre comprend les 7 pays ayant ratifié le traité international pour le développement durable et la protection des Alpes (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Suisse). Périmètre qui se limite aux Alpes physiques (régions de montagne). L'espace alpin, qui concerne les sept même pays de l'arc alpin, avec la particularité d'étendre le périmètre aux espaces non-montagnards. L'espace Eusalp, Un périmètre interrégional élargi qui fait le choix d'une alliance entre les espaces de montagne, les vallées et les métropoles voisines. Il comprend les 7 mêmes pays, mais 48 régions en tout.

Source: EU Strategy for the Alpine Region (EUSALP) Bavarian Presidency 2017 Work Programme.

1.3 / Des missions complémentaires.

Les missions confiées furent riches et variées. L'aspect le plus intéressant fut la grande complémentarité de ces dernières. En effet, passer de l'échelle transnationale à l'échelle locale m'a permis d'observer comment les différentes actions pouvaient s'imbriquer et comment un cadre global s'imposait sur une action locale même si cette dernière peut conserver son identité propre. Ce jeu d'échelle m'a permis d'appréhender les notions d'opposabilité¹² et les « rapports de force » qui peuvent exister entre les différents documents de planification existants en France (SRCE, SCoT, PLUi,...)

Sur le plan transnational.

Les missions ont consisté dans :

- Le recensement et la valorisation des activités pilotes des 7 territoires européens impliqués dans le projet, notamment par la lecture, la correction et plus particulièrement l'analyse des *Pilot Action Plans*¹³ (documents de présentation des territoires et d'explication des actions pilotes engagées dans ces territoires) des 7 territoires du projet.
- La participation aux activités quotidiennes et diverses du projet.

Les Activités Pilotes Locales.

Il s'agit ici des principales missions que je me suis vu confiées : participer à l'élaboration et la mise en œuvre des activités pilotes 1 et 2 portées par Grenoble-Alpes Métropole, à savoir l'organisation des « Master-Class des décideurs locaux » et la création de l'exposition itinérante « récit commun des paysages périurbains ».

Les Master-Class¹⁴

L'objectif était la mise en place de cette activité pilote, sur un plan organisationnel, ainsi que la réalisation et la tenue de la première séance. 3 étapes peuvent résumer le travail qui m'était demandé :

¹² Il existe trois niveaux d'opposabilité, du plus contraignant au moins contraignant :

- la conformité, qui impose la retranscription à l'identique de la règle, son respect à la lettre.
- la compatibilité, qui implique de respecter l'esprit de la règle.
- la prise en compte, qui induit de ne pas s'écarter de la règle.

¹³ Cf. Annexe 1 : extrait du *Pilot Action Plan* de Grenoble.

¹⁴ Moments d'échanges articulés autour d'un intervenant principal, qui ont pour but de créer de l'intelligence collective.



- Tout d'abord, définir les sujets des 4 Master-Class, et les intervenants potentiels. Pour cela, je me suis appuyé sur la réalisation d'un *benchmark*¹⁵ des sujets de première importance lorsqu'on parle de paysage périurbain et de biodiversité. A travers une bibliographie variée (bibliographie générale et spécifique à Grenoble-Alpes Métropole), mais aussi une vaste recherche internet, les enjeux forts ont été relevés, ainsi que les personnalités les plus pertinentes pour en parler. L'articulation des informations recueillies avec les documents de planifications propres à la Métropole ont permis de dessiner les contours des 4 thématiques et de définir qui pourrait être l'intervenant principal (universitaires, professionnels, ...).
- Ensuite, approfondir la thématique de la première Master-Class, trouver un site de projection pertinent et co-construire la séance avec l'intervenant. Pour cela, je me suis rendu sur le terrain pour observer et définir quel site serait le plus approprié (histoire, caractéristiques, logistique,...) à la séance à tenir. Par ailleurs, des rendez-vous téléphoniques avec l'intervenant pressenti ont eu lieu, et il a fallu au préalable définir un discours à lui tenir, une lettre de commande,...
- Enfin, prospecter auprès des décideurs locaux et faire du recrutement auprès du public cible. Pour cela, deux interventions orales ont été réalisées, lors de la réunion des DGS des communes métropolitaines et lors la réunion du groupe des petites communes (de moins de 4000 habitants), plus propices à être concernées par le sujet. J'ai eu la charge de réaliser le diaporama de présentation et j'ai participé à la présentation.

L'exposition itinérante

L'objectif ici était d'aider à la construction d'une exposition sur le périurbain grenoblois, en partant de zéro. Seule l'idée de narrer un récit commun à ces espaces donnait la première pierre à l'édifice. Deux tâches successives ont rythmé l'accomplissement de cette mission :

- La première tâche, fût de définir précisément le but de l'exposition et définir précisément ce qu'elle devait tenter de montrer. Cette étape est passée par plusieurs *brainstormings* avec l'équipe projet.
- Ensuite, il a fallu choisir des territoires pertinents comme supports visuels de l'exposition. Le travail fût donc de réaliser un diagnostic du territoire afin de cerner les évolutions Ville/Nature dans les différents espaces périurbains métropolitains. Ceci afin de rechercher

¹⁵ Une étude s'appuyant sur plusieurs expériences de projets déjà réalisés dans d'autres zones géographiques.



les différentes histoires de l'évolution du périurbain, et le trait d'union entre celles-ci. Ce diagnostic s'est largement appuyé sur la consultation des documents de planifications territoriaux (SCOT, PLUi, SRCE,...) mais aussi sur des lectures conseillées par les responsables des centres documentaires du CAUE¹⁶ et de l'AURG¹⁷.

Il reste à préciser que toutes ces étapes sont imprégnées de temps d'échanges internes mais aussi entre partenaire, afin de valider les différents axes de travail et de réfléchir l'orientation à donner aux différentes missions et à leurs différentes étapes.

¹⁶ Conseil Architecture Urbanisme Environnement.

¹⁷ Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise.





Chapitre 2

Inverser le regard sur le rapport Ville/Nature.

2.1 / La confrontation entre la Ville et la Nature.

Un des problèmes majeur de développement territorial que nous connaissons aujourd'hui reste le phénomène d'étalement urbain. Les villes croissent toujours, à une vitesse soutenue, et sont de plus en plus consommatrices d'espaces. Cet étalement urbain produit ce qu'on appelle communément la périurbanisation. Lors du recensement de 2008, la France comptait près de 25%¹⁸ d'habitants périurbains. Cela engendre des problèmes économiques (consommation d'espace qui concurrence la production agricole par exemple), sociaux (ségrégation, perte de mixité dans ces espaces) et environnementaux (érosion de la biodiversité, imperméabilisation des sols, mitage du paysage)¹⁹.

Mais qu'est-ce que le périurbain ? Ce n'est ni la Ville, ni la Campagne, mais un endroit dans lequel se mélangent les aménités de ces espaces pourtant si distincts. C'est un espace mouvant, qu'on a encore du mal à définir, dans lequel on projette toutes sortes de comportements et de critères (importance de l'automobile, de la résidence individuelle, espace de surconsommation foncière, lieu de l'interface Ville/Nature,...). Un « tiers espace qui vient brouiller la relation du vieux couple ville-campagne » selon Martin Vanier²⁰.

Si en France, on définit une commune périurbaine (au sens de l'INSEE) comme une commune qui voit au moins 40% de sa population résidente ayant un emploi travailler dans le pôle urbain ou dans les communes attirées par celui-ci, à l'échelle européenne, il n'existe pas de définition commune de ce phénomène. Pire certains pays comme l'Italie, l'Espagne, la Grèce, n'ont aucune définition statistique de l'espace périurbain. C'est un phénomène qui reste donc méconnu et donc difficile à quantifier et à contrôler.

¹⁸ Données INSEE.

¹⁹ Cf. *L'étalement Urbain* par Sainteny (G.)

²⁰ Cf. Vanier (M.), 2003. La périurbanisation à l'heure du crapaud buffle. Tiers espace de la nature, nature du tiers espace.

Un problème européen.

Pourtant cet étalement urbain menace l'Europe. C'est du moins le discours officiel de l'Agence Européenne de l'Environnement (EEA²¹) qui illustre la situation par la carte ci-après :

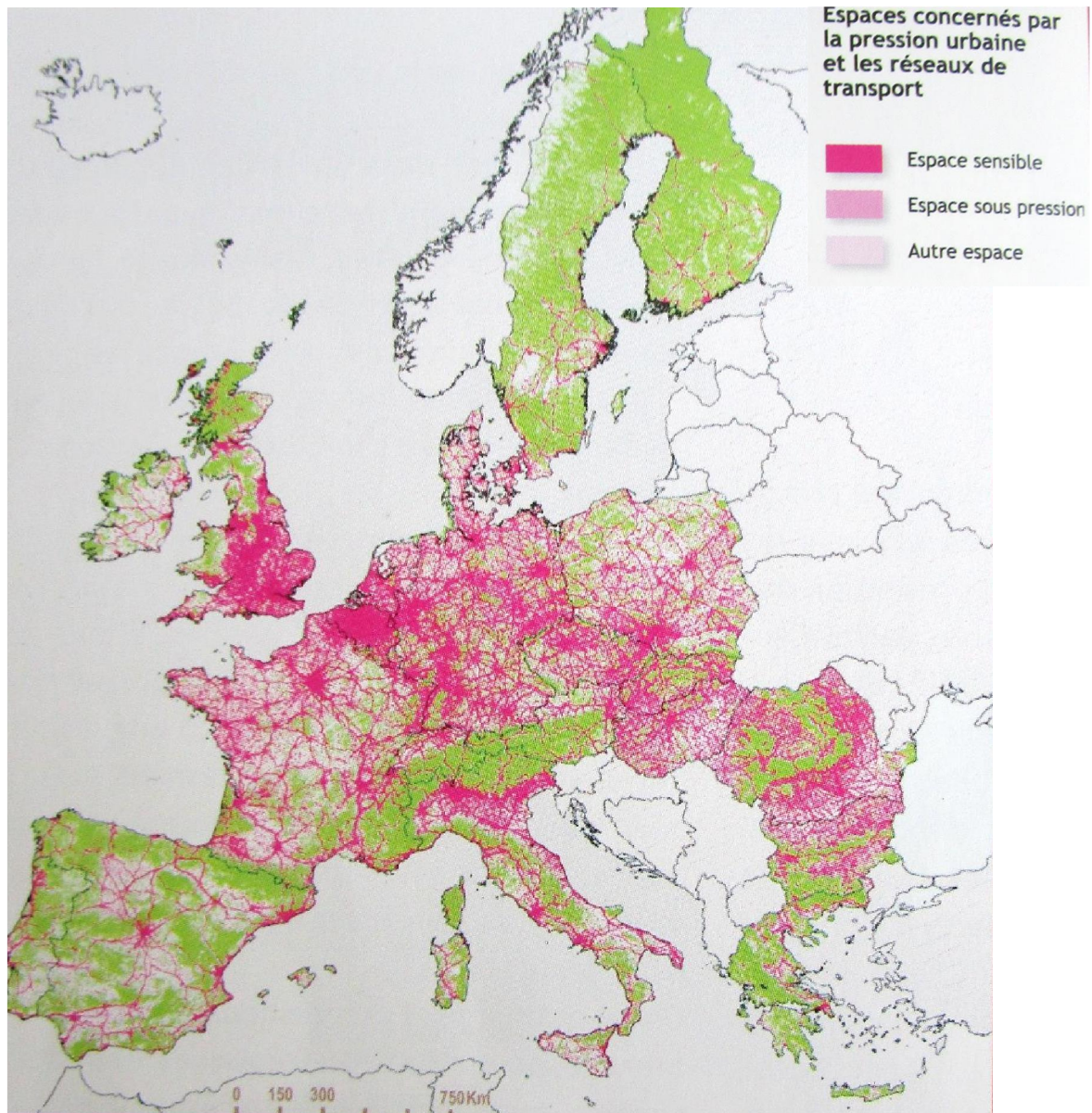


Fig. 08 : Carte de la Pression urbaine et des infrastructures de transport sur les espaces en Europe.

Source : Roux (E.), Vanier (M.), 2008. *La périurbanisation : problématiques et perspectives*. DIACT La documentation française (Collection Travaux), p.32. Données : Eurostat, EEA.

Malgré cela, les chiffres sont beaucoup plus nuancés et montrent pour une faible progression des espaces urbanisés (5% en 10ans lors de l'année 2000), une très faible régression des espaces agricoles (moins de 1%) et même une légère progression des espaces forestiers (0,5%) sur la même période. Or en 2000, les espaces urbanisés représentent 5% sur le

²¹ European Environment Agency

territoire européen, et la somme des espaces agricoles et forestiers (espaces ouverts) est égale à près de 85% du territoire. La menace est donc très relative²².

Cependant, la périurbanisation à l'échelle européenne est un problème récurrent particulièrement dans les grandes métropoles, où l'espace urbanisé est déjà dominant, et les espaces ouverts fragilisés. Cela peut se visualiser sur la photo satellite ci-dessous :



Fig. 09 : Photo satellite de l'Europe la nuit. Source : www.agences-spaciales.fr

L'observation des foyers lumineux montre la concentration démographique des espaces urbains, et un rayonnement diffus autour de ceux-ci, correspondant aux espaces périurbains qui « grignotent les territoire ». On parle de mitage urbain.

Le même phénomène de périurbanisation peut être observé à l'échelle plus fine de l'arc alpin, territoire d'étude du projet « LOS_DAMA ! » :

²² Cf. Roux (E.), Vanier (M.), 2008. *La périurbanisation : problématiques et perspectives*.



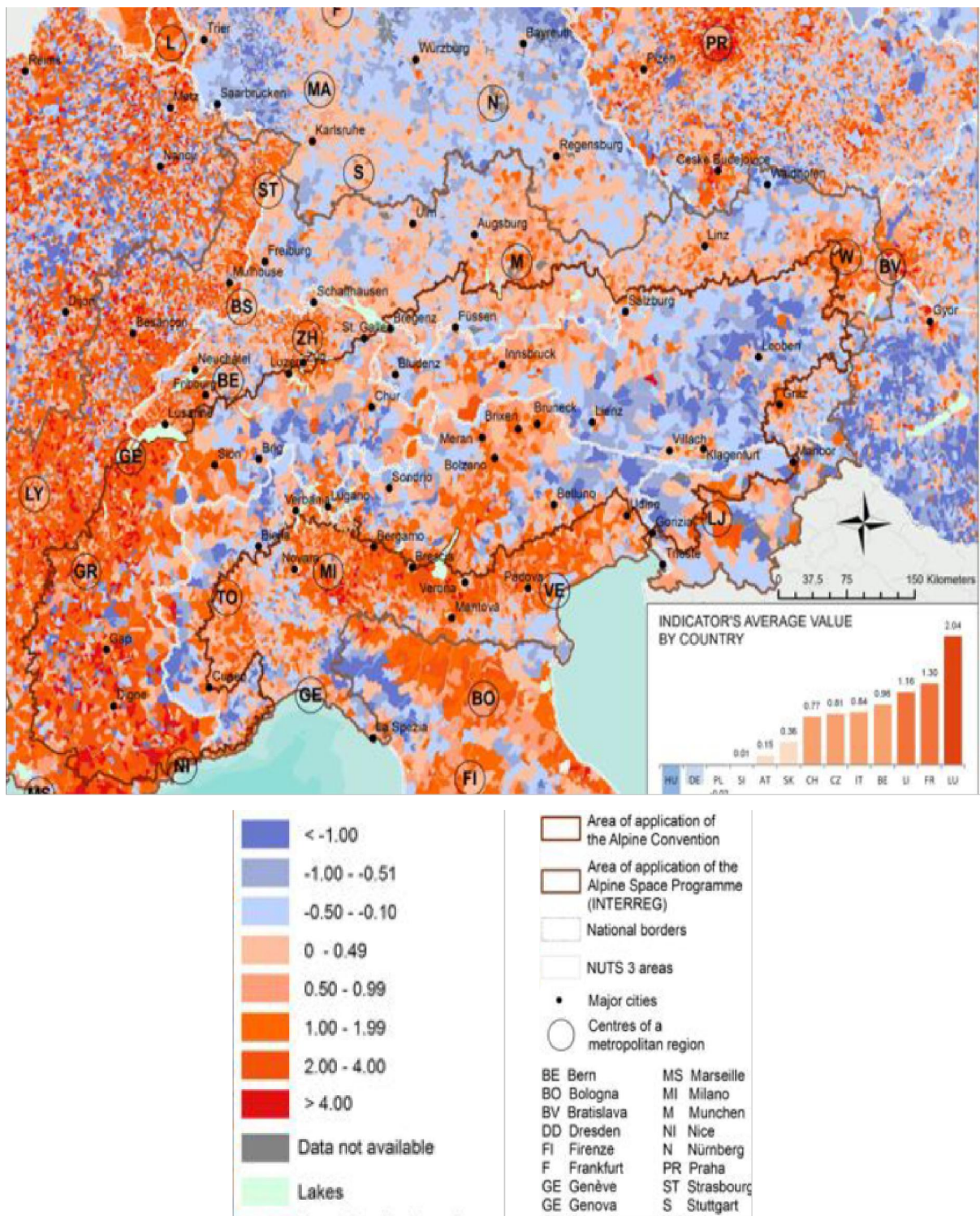


Fig. 10 : Demographic evolution of Alpine communities 2001-2010. Source : M. Perlik, 2013.

Lorsqu'on observe la carte ci-dessus, représentant l'évolution démographique autour de l'arc alpin, ce qui est important de relever reste que les « points chauds » (en rouge), correspondant à une forte évolution démographique, se concentrent particulièrement autour des centres des grandes régions métropolitaines. Il s'agit des espaces périurbains de ces Métropoles, là où

migre et s'accumule la population. On peut aisément faire l'hypothèse d'un transfert de population entre le territoire intra-alpin, les régions rurales, qui montrent, en bleu, une forte décroissance démographique, et le périurbains de ces Métropoles Alpines (Grenoble, Turin, Vienne, Munich pour en citer certaines). Une petite particularité reste cependant à relever concernant la dynamique démographique qui persiste dans la zone intra-alpine française, à la frontière avec l'Italie.

Ces espaces d'accroissement démographiques sont donc les endroits de confrontation entre l'urbanisation progressive et les espaces ouverts qui y résistent, les zones d'impacts forts sur les paysages et la biodiversité.

Le cas grenoblois.

A l'échelle encore plus fine de la Métropole grenobloise existe aussi un contexte d'étalement urbain généralisé. Les espaces « phares » de ces zones de conflits demeurent principalement les espaces périurbains.

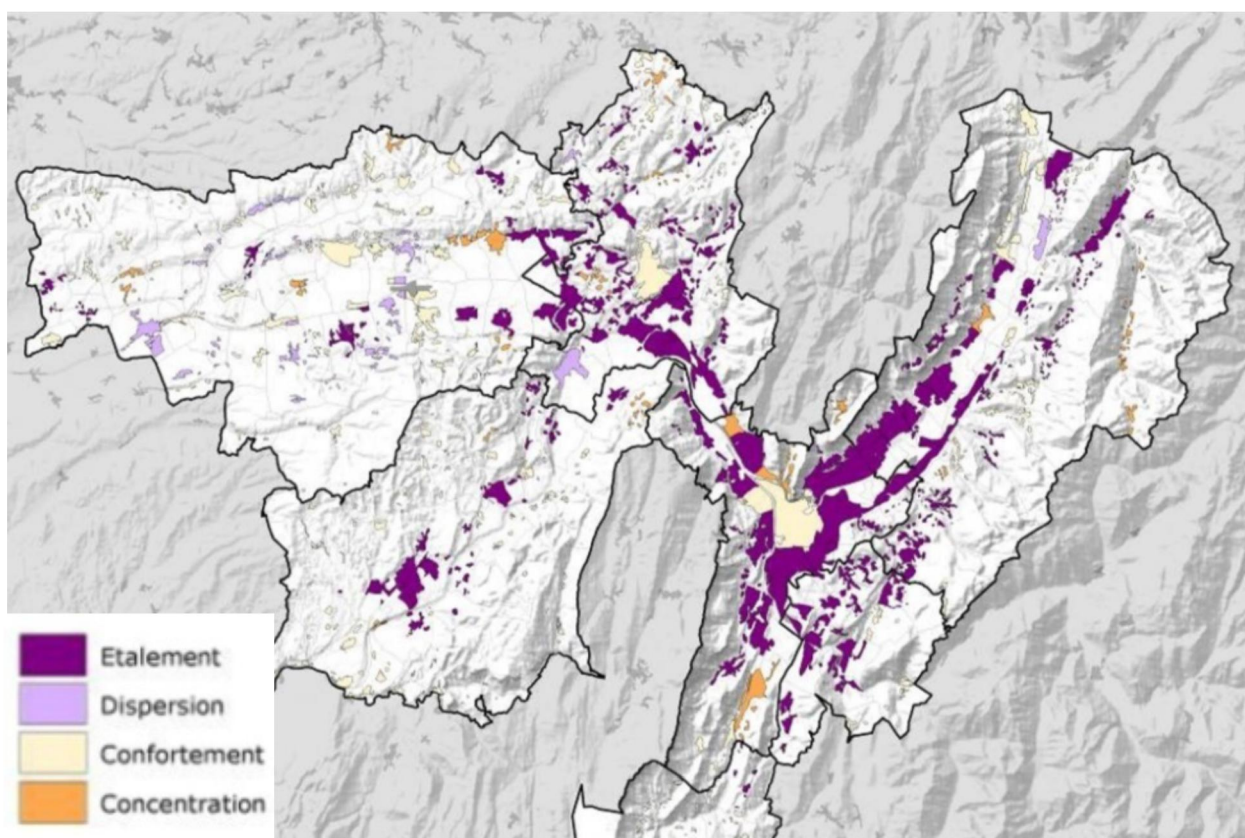


Fig. 11 : Evolution de la typologie urbaine au cours du XXe siècle sur GAM.

Source : SCoT de la Région Urbaine Grenobloise.



Cet étalement s'explique notamment par la disparition de limites franches, de zones d'interface entre espaces urbains et espaces naturels. Le SCoT de la Région Urbaine Grenobloise décrit deux types de ruptures assez caractéristiques :

- « À proximité des agglomérations, l'espace naturel entre les centres urbains a disparu : les silhouettes des villes et villages ne sont plus lisibles ».
- « Sur les secteurs les plus urbanisés, l'enjeu réside dans une meilleure articulation de la ville avec ses espaces naturels de proximité».

Par ailleurs, à la lecture des débats autour de l'élaboration du PLUi²³, une de ses priorités reste de structurer et préserver la qualité du cadre de vie des territoires périurbains en modérant la consommation foncière et l'étalement urbain, afin de préserver les espaces ouverts.

C'est bien là l'un des aspects le plus inquiétant de l'étalement urbain : la fermeture des espaces ouverts. L'érosion progressive de la Biodiversité et la bétonisation (ainsi que l'homogénéisation) des Paysages. En un mot, **le recul de la Nature**.



Fig. 12 : Phénomène de périurbanisation à Saint-Georges de Commiers (GAM). Photo, T. Chenu.

²³ Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

2.2 / De la « Nature en Ville » vers la « Ville dans la Nature ».

On pourrait penser que ces dernières années la préservation des paysages et de la biodiversité a été efficace du fait de la baisse relative de l'urbanisation, ou du moins de stagnation au tournant des années 2010. Cependant, on observe ces derniers mois une importante reprise de cette dernière, et notamment sur Grenoble-Alpes Métropole au travers de différents projets d'aménagement. Ce constat est appuyé par les propos du responsable des eaux et assainissements du territoire en question, qui traduit l'augmentation importante du nombre de taxes de compteur d'eau émises (par rapport aux périodes précédentes) par une augmentation importante de nouvelles constructions. La période actuelle de « fin de crise » révèle donc que la Nature est toujours vue et vécue comme un creux, un espace-ressource qu'il faut consommer quand on le peut.

Le problème vient du fait que le regard du décideur, de l'aménageur, considère bien souvent cette Nature en second plan. Elle se limite à des obligations de compensation écologiques, dans le cadres de séquences ERC²⁴. Celles-ci ont (théoriquement) pour but de parvenir à ce qu'un projet n'engendre aucune perte de biodiversité, et même de préconiser un gain pour la biodiversité en question si elle est déjà connue pour être menacée.

Malheureusement, ce ne sont des solutions que partiellement efficaces, et souvent peu respectées. De plus, la régénération des milieux et écosystèmes²⁵, des paysages « stabilisés » prend souvent plusieurs dizaines d'années, voire plusieurs siècles comme l'illustre le graphe ci-après :

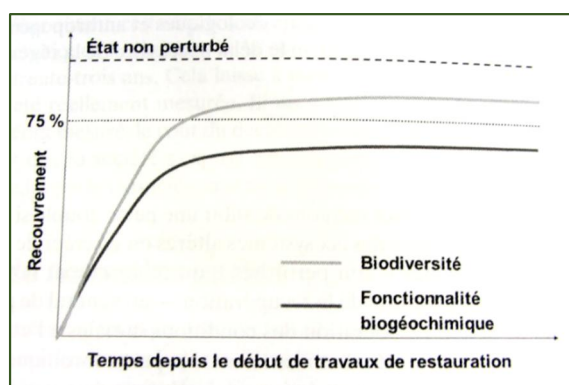


Fig. 13 : Trajectoires de récupération des zones humides restaurées ou créées.

Source : Levrel (H.), Frascaria-Lacoste (N.), Hay (J.), Martin (G.), Pioch (S.) (eds.), 2015. *Restaurer la nature pour atténuer les impacts du développement*. Versailles, Editions Quae. p.213

²⁴ Séquence Éviter-Réduire-Compenser, inscrite dans le droit de l'environnement depuis 1976.

²⁵ Système formé par un environnement (biotope) et par l'ensemble des espèces (biocénose) qui y vivent, s'y nourrissent et s'y reproduisent.

Or, la biodiversité est liée à une notion **d'équilibre** et de dynamique cohérente et harmonieuse entre espèces. Cette dernière nécessite d'être préservée, dans un paysage préservé, ce qui assure un **écosystème fonctionnel**.

Précisons que la diversité biologique reste essentielle à l'être humain : elle offre à nos sociétés des services multiples et variés. Selon Thierry Taton, directeur de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie, tous nos équilibres quotidiens reposent sur la biodiversité. L'humanité a toujours puisé ses ressources dans la biodiversité (nourriture, habillement, habitat, etc..), et continuera à le faire. Si quelques dizaines d'espèces suffisent aujourd'hui à l'Homme, lorsqu'un changement surviendra (bouleversement climatique par exemple) et que ces ressources diminueront, l'adaptation de l'humanité dépendra d'une diversité biologique maximale²⁶.

Pourtant, l'étalement urbain dans les zones périurbaines continue de menacer cette Nature, et principalement par les ruptures de la Trame Verte et Bleue (TVB), ou continuités écologiques, composées de noyaux d'habitats, encore appelés réservoirs de biodiversité (là où vivent les espèces) et de corridors écologiques (qui joignent ces habitats).

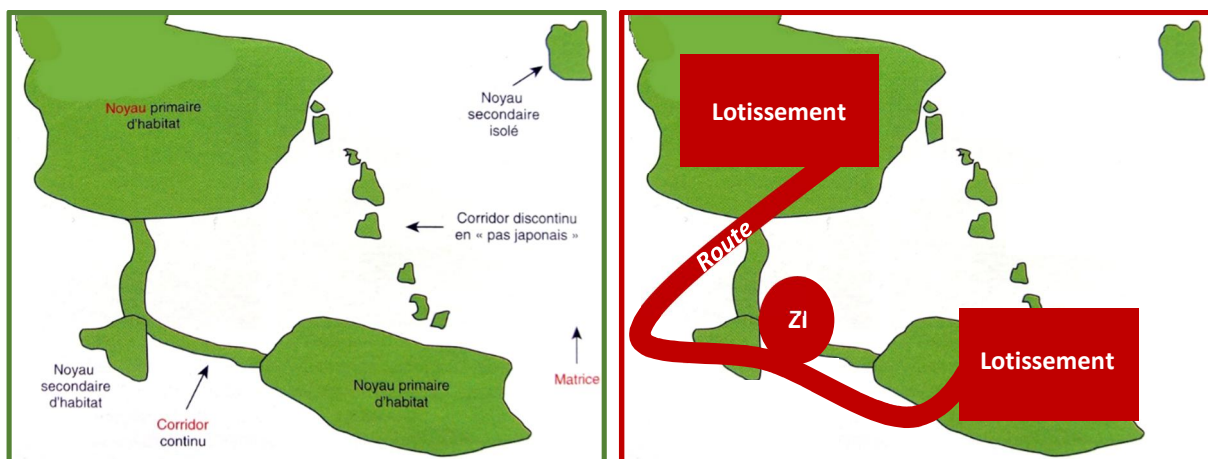


Fig. 14 : Les impacts de l'urbanisation: à gauche, une TVB fonctionnelle, à droite une TVB dégradée.

Source : Clergeau (P.), Machon (N.), 2014. *Où se cache la biodiversité en ville ? 90 clés pour comprendre la nature en ville*. Versailles, Editions Quae. p.150. Modifications et Réalisation : Ismaël BAH.

Une des solutions à envisager est de redonner du sens à cette Nature. Le fait de l'intégrer systématiquement en ville est déjà une action en faveur de la biodiversité et des paysages. En effet, cela permet d'y sensibiliser le plus grand nombre. Habituer le grand public à des espaces

²⁶ Cf. *Le nouveau voyage d'Ulysse : la biodiversité menacée*, 2013.

verts moins entretenus, la présence d'insectes ou de petits animaux divers et faire rentrer dans les mœurs l'idée que la biodiversité en ville doit être vaguement maîtrisée mais pas rigoureusement contrôlée, sont des priorités absolues.



Fig. 15 : Une prairie « sauvage » en plein cœur de Grenoble. Photo : I. Bah

Si les choses changent doucement, il n'en reste pas moins que la prise de conscience reste trop souvent de l'ordre de l'esthétisme seul, et qu'on est encore très loin d'une réflexion centrée sur la réelle mobilité des espèces, la construction de paysages endémiques²⁷, le fonctionnement de systèmes écologiques.

Pour continuer sur l'exemple parlant de la TVB, il suffit d'analyser les deux différentes façons de la concevoir méthodologiquement pour comprendre la contradiction des postures qui existe aujourd'hui et la transition nécessaire. Transition qui conditionnera les décisions d'aménagements de manière très différente. En effet, il faut réussir à passer de la conception d'une TVB aménagée dans le but de motiver des cycles de vie et des déplacements pour les pérenniser ensuite (vision plutôt aménagiste) à la conception d'une TVB qui rend compte des cycles de vie et des déplacements réels et observés à travers les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques dans un milieu d'origine (vision plutôt écologiste). Dès lors, les enjeux, les actions, et surtout les résultats en termes de biodiversité, mais aussi de paysage s'en retrouveront améliorées.

Prendre en considération ces notions c'est passer de la « Nature en Ville » vers la « Ville dans la Nature », en considérant le site d'origine, le « paysage » écosystémique, très en amont des aménagements. Ce changement de regard, c'est l'application du réel sens du verbe « **préserver** », à savoir empêcher l'altération.

²⁷ Qui est particulier à une localité ou une région donnée.

2.3 / Biais et difficultés.

Une des plus grandes difficultés reste que ce sujet est assez récent. Par conséquent, certaines définitions ne sont pas arrêtées, et les différentes interprétations des différents acteurs sont souvent causes d'actions inefficaces. C'est une question qu'il faut se poser dans le cadre du projet « LOS_DAMA ! ».

En effet et tout d'abord, le terme de Nature prête à confusion du fait de la diversité des sens qu'il implique. Qu'est-ce que la Nature ? Seulement la végétation ? Y intègre-t-on la faune ? Y ajoute-t-on une dimension paysagère ?

Dans la même idée, le Paysage est aussi un terme qui prête à confusion, notamment lorsqu'on s'évertue comme dans le cadre de mon stage, à en faire soit une sorte d'objet « naturo-naturel » pour certains (le Paysage n'est QUE Nature), ou alors, pour d'autres, d'effacer sa représentation physique (environnementale, géomorphologique,...) au profit d'une valeur patrimonial seule, sans y intégrer sons sens premier : ce qu'on observe à portée de regard, la vue offerte sur le territoire.

La définition de la biodiversité n'est pas non plus arrêtée, même si la plus communément acceptée consiste à dire qu'il s'agit de la diversité en écosystèmes, espèces et gènes, ainsi que leurs interrelations (chaîne alimentaire, bénéfices mutuels ou indirects,...). Certains acteurs pourront cependant considérer cette biodiversité sur des espaces géographiques plus ou moins grands (villes, régions, versants...), alors que d'autres la considèreront au travers d'écosystèmes, ou encore de découpages particuliers de biotopes (la faune du sol, par exemple, répartie en fonction des horizons du sol).

De plus, la connaissance taxonomique²⁸ des espèces, et donc les inventaires, ne sont aujourd'hui que très partiels. La définition de l'inventaire peut aussi différer. Quand certains intégreront les espèces « banales », horticoles ou communes (comme le pissenlit, la rose ou le pigeon), d'autres considèreront que la biodiversité se traduit par des espèces plus rares ou plus sauvages, moins liées à la présence et la pression anthropique. Les espèces invasives sont aussi à la frontière de cet inventaire, parfois présentes, parfois non. Par conséquent, la différence quand on s'intéresse à la diversité en faune et flore, notamment sur Grenoble-Alpes

²⁸ La taxonomie est une branche de la biologie, qui a pour objet de décrire les organismes vivants et de les regrouper en entités appelées taxons afin de les identifier puis les nommer et enfin les classer et les reconnaître.



Métropole, peut varier de plusieurs centaines d'espèces selon la façon qu'on aura de les inventorier. Le regard porté sur la préservation de cette dernière, ou son érosion pourra par conséquent varier d'un extrême à l'autre.

Par ailleurs, la culture environnementale en France a encore du mal à appréhender le paysage et la biodiversité **ensemble**. Souvent, nous l'avons évoqué, les décideurs assimilent le Paysage comme quelque chose de majoritairement culturel, et le réduit à sa capacité économique ou sociale de rassembler une communauté et d'explicitier les nuances d'un territoire. La biodiversité est quant à elle appréhendée dans une sphère à part comme l'expression latine d'une faune et d'une flore, déconnectés d'un ensemble cohérent. Or tout l'enjeu aujourd'hui, nous l'avons vu, est de comprendre que ces deux notions sont intrinsèquement liées. Mais comment communiquer et sensibiliser à cette compréhension dans l'ensemble des structures et des services concernés dans un projet. Comment même rassembler toute une équipe projet autour de ce concept ?

De ce constat, et en portant l'exemple à généralité on comprend aisément les « conflits d'intérêts » entre acteurs, les uns n'ayant pas la même analyse que les autres. Les réunions de coordinations du projet « LOS_DAMA ! » nous l'ont d'ailleurs clairement montré, avec la difficulté que l'on a eu à s'accorder sur les définitions et les objectifs.

D'autre part, de manière plus ciblée et concernant les Master-Class, il a été assez délicat d'expliquer aux décideurs locaux la différence que nous souhaitons amener et en quoi il était important d'inverser le regard pour ne plus concevoir la protection de la Nature comme une formalité à traiter *a posteriori* de l'action aménagiste. En cause, des acteurs pour la plupart encore très ancrés dans une position de « consommateurs d'espaces ».





Chapitre 3

Résultats obtenus et perspectives.

Les activités pilotes locales renvoient à des objets événementiels. Au-delà de l'aspect méthodologique, logistique et organisationnel de l'évènement en question, les principaux résultats que j'ai voulu valoriser sont issus des différents *benchmarks*²⁹ et diagnostics réalisés pour connaître l'état initial, avoir un socle culturel solide sur le sujet et la manière de le problématiser.

3.1 / Les Master-Class.

Résultats obtenus.

Les 4 thèmes ont été mûrement réfléchis et arrêtés dans leurs grandes lignes. Après un benchmark, ou plus précisément une sorte de « **rapide état de l'art** » des différents sujets phares et sujets émergents concernant notre problématique des paysages périurbains au prisme de la confrontation Ville/Nature, quatre sessions complémentaires ont été élaborées. Elles permettent une approche globale de la thématique. S'en est suivi une recherche d'intervenants pertinents pour chacune des thématiques. Précisons ici que le contenu de chaque session est **appuyé par une multitude de lectures**, pour la très grande majorité disponible dans la bibliographie :

- **Session1** (intervenant pressenti : Pierre Donadieu, professeur émérite en paysage).

Le thème principal portera sur les projets urbains. Intitulée « De la « Nature en Ville » vers la « Ville dans la Nature » », cette Master-Class visera apprendre comment aménager durablement et imaginer des projets urbains cohérents qui considèrent, dès l'origine, le site d'implantation et l'environnement géographique. Le moment d'échange portera sur la conception d'aménagements qui s'attachent à préserver, valoriser le patrimoine naturel et paysager existant.

En effet, lors de cette étude, nous avons pu observer que les projets urbains portent généralement peu l'aspect biodiversité et paysages de manière réelle, même si ces thématiques prennent de plus en plus d'importance, notamment pour des conséquences « parallèles ». Par exemple: diminution de l'absentéisme au travail au contact d'un

²⁹ Une étude s'appuyant sur plusieurs expériences de projets déjà réalisés dans d'autres zones géographiques.

environnement plus « vert », qualité écologique du lieu comme fondement de l'attachement à l'espace,....

Concernant le contenu de cette Master-Class, l'idée est d'avoir une approche macroscopique. A savoir, le projet dans son site et dans son environnement global. Même si il reste plus « vendeur » de communiquer aux décideurs locaux à l'échelle de la parcelle, le but sera de les « éduquer » à penser à l'échelle du site, de l'écosystème ou même de l'unité paysagère. La focale sera faite sur la relation entre paysage et biodiversité, la notion de patrimoine naturel, définitions et concepts.

L'objectif principal étant de comprendre comment préserver la biodiversité et le paysage en amont des projets, de repérer comment un projet urbain doit s'insérer dans son environnement. En négatif, cette « classe » permettra aussi de savoir identifier les points d'incohérence dans un projet d'aménagement.

Concernant cette première session, prévue pour fin Juin 2018, le site a d'ores et déjà été sélectionné. Il a fallu rechercher un endroit dans un espace périurbain, qui propose un projet d'aménagement urbain récent et livré, et qui illustre bien la confrontation Ville/Nature. Par ailleurs, côté logistique, il fallait un site facile d'accès et comportant une salle de réunion. Après une recherche dans les communes de la Métropole, notre choix s'est porté sur l'écoquartier pré Nouvel à Seyssins. C'est une ville urbaine, mais l'écoquartier est implanté sur une partie périurbaine en dehors de la ville et typique des zones de montagne (colonisation des contreforts du Vercors à proximité). Sur le site, malgré l'action aménagiste, et l'implantation d'un complexe immobilier, on peut observer beaucoup de tentatives sur le plan écologique (création d'espaces perméables, préservation de cours d'eau, aspect naturel des espaces verts, sensibilisation à la biodiversité, gestion raisonnées des espaces verts,...), avec par conséquent de la matière à exploiter et des choses à dire en bien, mais aussi en moins bien :



Larges espaces verts



Forte urbanité



Integration paysagère du bâti (matériau naturels)



Site caractéristique de la périurbanisation de coteaux (dégradation du paysage)



Surfaces perméables (parkings en evergreen)



Forte présence de l'automobile



Préservation d'éléments naturels existants



Gestion de chantier peu écologique



Fig. 16 : L'écoquartier Pré Nouvel à Seyssins (GAM). Photos, I. BAH.



Le programme a aussi pu être élaboré, et continue de l'être, en laissant la possibilité à l'intervenant et aux services impliqués d'apporter des modifications ou des précisions :

Jour J-1 : conférence grand public en soirée (optionnel).

Jour J : master-class 3H30 (matinée).

- **9h00 (15 min) : accueil café/petit déjeuner.**
- **9h15 (30min) : quizz.**

Montage de questions sur l'importance du paysage et de la biodiversité sur la métropole grenobloise, via les télécommandes interactives du service MSIP. Animation GAM : **10 questions.**

- Généralités : rythme de baisse de la biodiversité / à quoi sert la biodiversité.
 - Nombre d'unités paysagères / l'intérêt du paysage.
 - Questions sur la présence d'espèces floristiques et faunistiques.
 - Kilomètres carrés de TVB, d'espaces protégés.
 - Taux d'urbanisation, densité.
 - Nombre d'écoquartiers dans la Métropole.
 - Etc...
- **9h45 (45min) : cours de l'intervenant.**
 - Lien biodiversité et paysage.
 - Importance du patrimoine naturel existant.
 - ce qu'il faut faire / ce qu'il ne faut pas faire : trouver les erreurs dans un projet urbain : imager par un site que l'intervenant connaît.
 - présentation du projet du site Pré Nouvel (animation GAM).
 - **10h30 (45min) : visite du site.**

Recherche de matérialité. Quelles sont les erreurs et réussites du projet ? Explications de l'intervenant.
 - **11h15 (75min) : retour en salle : débat / restitution d'idées.**

Ce que je veux (peux) faire dans mon territoire en fonction de ce que j'ai appris + précisions de l'intervenant
 - **12h30 (45 min) : buffet/repas.**

- **Session 2** (intervenant pressenti : Philippe Vérignon, paysagiste-conférencier).

Ayant pour titre : « De nouveaux outils pour « reverdir » les aménagements existants », cette Master-Class aura pour thème principal le bâti existant (lotissements, zone d'activité, cœur de village,...).

L'interrogation principale autour de cette intervention est de savoir si, au-delà de réhabilitations complètes (qui restent peu communes du fait de la lourdeur en moyens et en procédures), il est possible de redonner un nouveau souffle paysager aux aménagements existants ? Avec quels outils et quelles méthodes ?



Le contexte périurbain dessine un paysage fragmenté, soumis à l'étalement urbain. Une banalisation des façades, un espace second qui se résume par des fonctions (habiter, travailler). Un paysage morose et souvent très bétonné. L'approche sera principalement paysagère donc, et l'enjeu est ici de réintégrer facilement et efficacement de la pleine terre, du végétal, de la respiration, dans un bâti minéral et dense. Des outils innovants et légers, à l'image du « visa vert » de Marseille (photo ci-dessous), charte qui permet aux habitants de végétaliser les trottoirs de leur ville.



Fig. 17 : Le « visa vert » de Marseille en application. Source : www.laprovence.com.

Trois objectifs principaux pour cette séance :

- Assimiler et apprendre à utiliser des outils qui permettent une alternative à la rénovation.
- Savoir comment inciter les gestionnaires et propriétaires à l'action
- Savoir gérer une gouvernance qui implique une implication forte d'acteurs divers (associations, habitants,...)

- **Session 3** (intervenant pressenti : Monique Poulot, professeure de Géographie).

« Une agriculture à taille humaine pour dessiner un cadre de vie meilleur ». Le titre parle de lui-même. Les espaces agricoles sont au centre de cette session.

Aujourd'hui, force est de constater que l'agriculture pratiquée dans des espaces situés aux abords immédiats des villes est sous leur influence directe. Elle subit une très forte pression foncière (spéculation foncière et immobilière). De plus, L'agriculture est souvent consommatrice d'espaces, notamment naturels mais aussi polluante pour les sols et les milieux.

Quelles impulsions nouvelles donner alors à l'agriculture en milieu périurbain pour préserver nos paysages de la « fermeture » ? D'une part, comment réintégrer la TVB dans l'agriculture extensive ? La réintégration de cette dernière pouvant être imaginée par le développement du bocage par exemple, ou la végétalisation des chantournes³⁰ qui traversent les parcelles agricoles. D'autre part, en quelle mesure les nouvelles pratiques agricoles (le Bio, les circuits courts et plus particulièrement les AMAP³¹, la diversification agricole,...) permettent d'entretenir la qualité des paysages ouverts et la conservation d'une biodiversité remarquable ? En effet, le travail sur une superficie raisonnable et adaptée, la polyculture (maraîchage, vignoble, élevage et pastoralisme, arboriculture, céréales et fourrage...), permet une complémentarité des activités, certes, mais aussi des formes paysagères complexes et une qualité améliorée de ces paysages ouverts.

Au-delà de ces deux aspects, une attention particulière sera amenée sur la gestion de ces espaces, notamment concernant l'utilisation des produits phytosanitaires et l'aspect consommation foncière.

L'enjeu ici est d'avoir une approche positive : l'agriculture **au service** du paysage et de la biodiversité.



Fig. 18 : La Ferme des Macquis, à Gières. Source : Google Street View.

La ferme, au centre de l'image, permet de préserver les paysages en luttant contre l'urbanisation d'une part, et l'avancement de la forêt d'autre part. Par conséquent, la biodiversité s'en voit préservée.

³⁰ Les chantournes sont des fossés qui permettent de conduire vers l'Isère les ruissellements et les petits ruisseaux des coteaux de Belledonne qui se trouvent déconnectés de l'Isère par les endiguements et l'engraissement du lit de l'Isère.

³¹ Association Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

L'objectif de cette session est double :

- Comprendre en amont les spécificités du territoire (sol, histoire) pour y développer une agriculture variée et respectueuse du paysage et de la biodiversité.
- Penser l'agriculture et ses pratiques comme un outil de développement du paysage et de préservation de la biodiversité.

- **Session 4** (intervenant pressenti : Philippe Clergerau, professeur et consultant en écologie et écologie urbaine).

Intitulée « (Re)penser les infrastructures routières comme des vecteurs de biodiversité », cette Master-Class interrogera la relation entre infrastructures routières et Nature.

Aujourd'hui, les voies de circulation dessinent le paysage des villes en alignant les bâtiments et en dégagant les perspectives. L'urbanisme contemporain ne conçoit plus la voirie pour ses seules qualités circulatoires ou fonctionnelles. La requalification urbaine des rues, avenues et axes en espaces publics polyvalents impriment clairement l'identité d'une ville. En bref, l'aspect paysager et donc déjà assimilé et la « Route » représente de moins en moins un « cicatrice paysagère ». Il n'en reste pas moins qu'il est nécessaire d'optimiser les efforts paysagers qui y sont projetés pour que ces voies de circulation, ces corridors économiques, ne soient plus des freins majeurs à la biodiversité, mais permettent aussi le déplacement des espèces et le maillage de corridors écologiques.

La biodiversité sera privilégiée comme approche principale à travers la nécessité de réduire les obstacles et d'aider au franchissement, notamment par leur perméabilité. La session pourra aussi traiter le problème particulier de la voirie forestière (anticiper une infrastructure routière dans un écosystème stable)

L'objectif sera ici d'apprendre à concevoir (ou reconcevoir) les infrastructures routières comme des vecteurs de la biodiversité par le biais de leur requalification en corridor écologique grâce aux efforts paysagers sur les abords routiers, ou la construction d'ouvrages de franchissement.

Perspectives.

Les Master-Class ont eu du mal à démarrer, et le premier échange prévu fin Juin ne pourra sans doute pas se tenir. En effet, le problème principal reste la venue de l'intervenant. Si nous sommes bel et bien rentrés en contact avec Pierre Donadieu, après plusieurs échanges ce dernier à préférer nous orienter vers des concepteurs paysagistes DPLG³², qui selon lui, seront plus à même de traiter le sujet. En effet, un praticien aura plus l'expérience « terrain », et saura

³² Diplômé Par Le Gouvernement.



orienter le débat et l'équilibrer entre une vision théorique des choses et un aspect plus technique et pragmatique qui parlera mieux au public cible de décideurs locaux.

Par conséquent, et malgré le fait que nous nous étions mis d'accord sur un nouvel intervenant, à savoir Frédéric Dellinger (enseignant titulaire en paysage et urbanisme, paysagiste DPLG et membre de la Fédération Française du Paysage), le premier Master-Class sera retardé, car faire venir un paysagiste nécessitera au préalable de passer par un processus de mise en concurrence (et donc la nécessité de bien cibler nos attentes dans la lettre de commande) obligatoire lorsqu'on s'adresse à des personnes dont l'entité juridique relève de l'entrepreneuriat.

Par ailleurs, la commande implique un travail assez conséquent de la part de l'intervenant et nécessite des allées et venues de ce dernier pour préparer le Master-Class, notamment dans nos locaux pour une rencontre et échanger autour de nos souhaits et ambitions, mais aussi sur site, afin de préparer au mieux la séance. D'où l'importance de se poser la question s'il ne serait pas mieux de « recruter » des intervenants locaux.

De toute évidence, le programme type préconçu et le contenu de l'intervention restent donc des trames largement modifiables dans les semaines à venir.

Enfin, au delà de l'objectif d'inverser le regard des décideurs et de les « convertir » en ambassadeurs de cette nouvelle vision, un objectif à terme est de pouvoir tenir les 4 séances avant le second trimestre 2019, afin de pouvoir capitaliser les discours attrapés, les mécanismes de compréhension et les outils construits pour les réinjecter dans l'exposition itinérante. La première séance sera vraiment un test pour observer si les objectifs finaux sont réalisables et quelles modifications il faudrait apporter lors des séances suivantes pour rester cohérent avec nos attentes.



3.2 / L'exposition itinérante.

Résultats obtenus.

L'idée de cette exposition est de relater un récit commun aux espaces périurbains de la Métropole grenobloise au prisme de la confrontation Ville/Nature.

- Quelle est l'histoire de ces espaces ?
- Comment ont-ils évolué et pourquoi ?
- Que faut-il en faire ?

Pour cela il a fallu au préalable réaliser un « diagnostic éclair » des enjeux et objectifs de la Métropole, qui émanent des **documents d'urbanisme** (ScoT, SRCE, éléments de construction du PADD du PLUi) et d'ouvrages de référence au regards de l'urbanisation sur la Métropole, entre autres, afin de cerner ce qui fait sens sur le territoire, quelles sont les grandes orientations et où cela se matérialise-t-il. L'objectif de ce travail sert de base à la sélection des territoires qui illustreront nos propos et constitueront le corps de l'exposition.

Enjeux globaux hiérarchisés :

L'objectif de ce travail était de cadrer et de hiérarchiser les enjeux principaux pour la Métropole en fonction des différents ouvrages traitant de la planification :

- 1 : **Valoriser les espaces périurbains en préservant les espaces de Nature.**
- 2 : - Améliorer le cadre de vie (paysage).
- Préserver la biodiversité notamment « ordinaire » (réservoirs et corridors).
- 3 : - Réintroduire le dialogue entre les zones pavillonnaires ou d'activité et les espaces de Nature : créer des lignes de partage une interface entre les deux.
- Volonté de préserver les fonctionnalités spécifiques des espaces ouverts (agricole, forêt, loisir/nature).



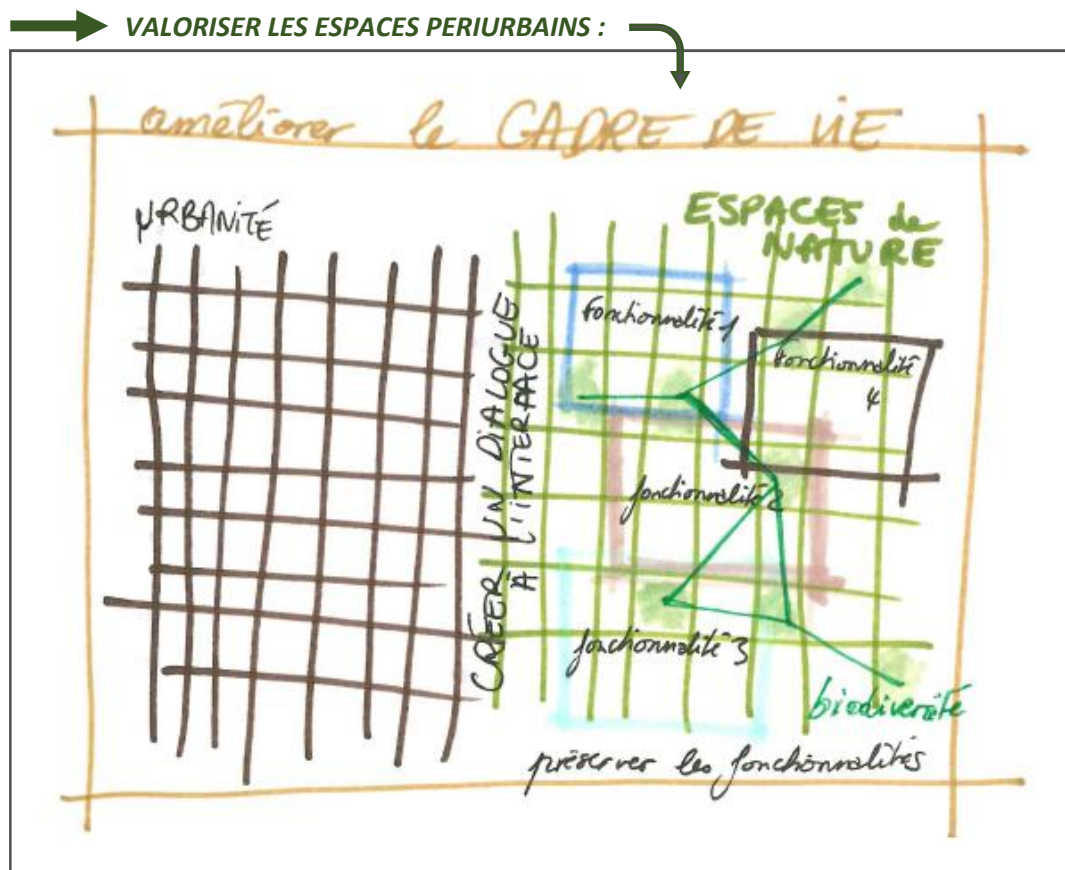


Fig. 19 : Représentation schématique des enjeux globaux de la métropole concernant l'espace périurbain, au prisme de la Nature. Réalisation, I. Bah, I. Hubert, 2018.

Enjeux précisés:

De manière plus détaillée, il a été extrait de ces documents de planification les différents enjeux et orientations nous concernant qui nous ont permis de proposer divers territoires correspondant :

- Préserver l'intégrité des espaces ouverts de plaine et plateau (enjeux alimentaire et agricole, paysager et qualité de cadre de vie) :

Territoires proposés : Noyarey / Veurey-Voroize / Gières / Murianette / Domène / Jarrie / Vif / Varcès / Champagnier / Claix / Vizille, Vaulnavey-le-Haut / Vaulnavey-le-Bas.

- Encadrer l'urbanisation des espaces ouverts de coteau (balcon, terrasse, bassin d'élevage) en portant une attention sur l'environnement, l'insertion dans la pente et la lutte contre les mitages :

Territoires proposés : Corenc / Venon / Seyssins / Saint-Paul-de-Varces.

- Valoriser la multifonctionnalité (loisir, exploitation, biodiversité) de la forêt :

Territoires proposés : Séchilienne / Poisat / Saint Martin d'Hères / Sarcenas / Les grandes zones de hêtraies-sapinières).

- Préserver les corridors écologiques

Territoires proposés : Champagnier / Varcès / Vaulnaveys-le-Bas / Vif / Noyarey / St-Paul-de-Varces / Champagnier / Saint-Georges de Commiers.

- Valoriser l'identité des territoires (points de vue, coupure verte paysagère, prévenir l'urbanisation le long des routes, valorisation du bâti traditionnel, entrées de Ville-Métropole, structures paysagères patrimoniales)

Territoires proposés : Vif / Veurey / Noyarey.

- Tourisme de montagne (concilier activité, tradition et biodiversité)

Territoires proposés : Le Sappey-en-Chartreuse / Séchilienne.

- Reconquérir les berges du Drac et de l'Isère :

Territoires proposés : Varcès / Notre-Dame de Commiers / Saint-Georges de Commiers / Champs-sur Drac.

L'identité périurbaine :

Par la suite, l'idée a été de superposer des critères chiffrables et observables (bien que sur la base d'un choix empirique), caractérisant une « identité périurbaine ».

Trois critères thématiques ont été identifiés en fonction des définitions (toujours en mouvement mais assez complètes) de ce qu'est le périurbain:

- La mobilité : avec une carte montrant la part des navetteurs mais aussi l'utilisation de l'automobile dans les trajets domicile-travail. (Fig. 20)
- La situation sociale : avec une carte présentant la part des Catégories Socio-Professionnelles supérieures (CSP+) et la présence des maisons individuelles. (Fig. 21)
- L'urbanisation : avec une carte présentant les surfaces non-urbanisées sur la Métropole. (Fig. 22)

Pour chaque carte globale (à gauche) nous avons extrait les territoires qui présentaient les caractéristique du périurbain (à droite) selon les définitions de l'INSEE et d'autres sources diverses.³³

³³ Le territoire périurbain est caractérisé entre autre par un taux de navetteurs qui dépasse les 40%, une utilisation prédominante de l'automobile, une forte part des CSP+, un taux de plus de 60% de maisons individuelles, et un équilibre entre espaces ouverts et espaces urbanisés.



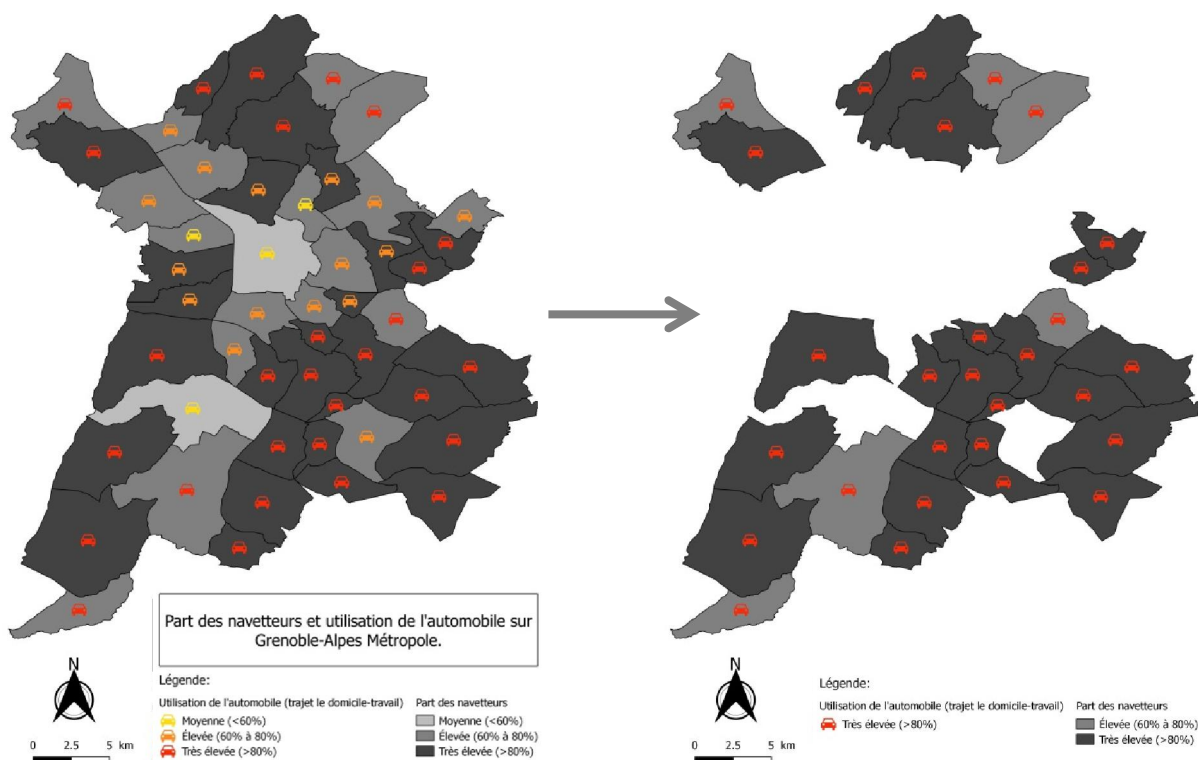


Fig. 20 : Cartes de la part des navetteurs et l'utilisation de l'automobile sur GAM. Critère Mobilité.

Réalisation : I. Bah, 2018. Source : OpenStreetMap, INSEE 2014.

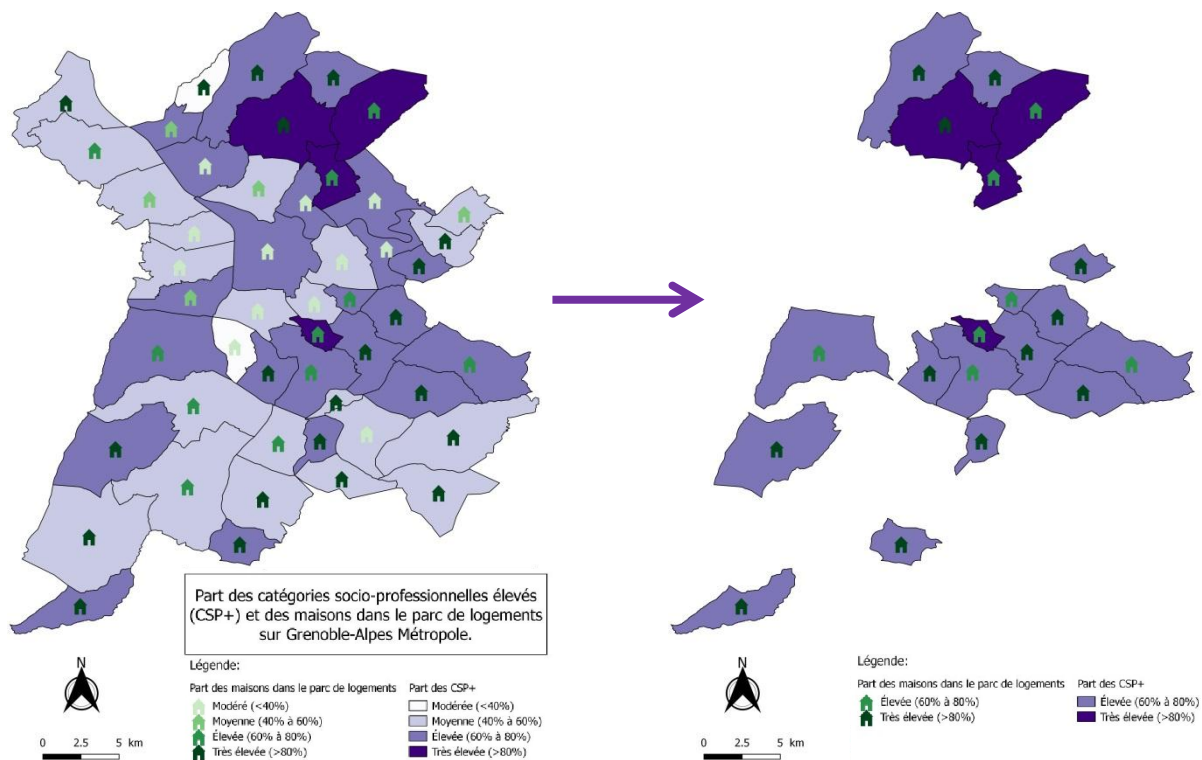


Fig. 21 : Cartes de la part des CSP+ et des maisons individuelles dans le parc de logements sur GAM.

Critère Situation sociale.

Réalisation : I. Bah, 2018. Sources : OpenStreetMap, INSEE 2014.

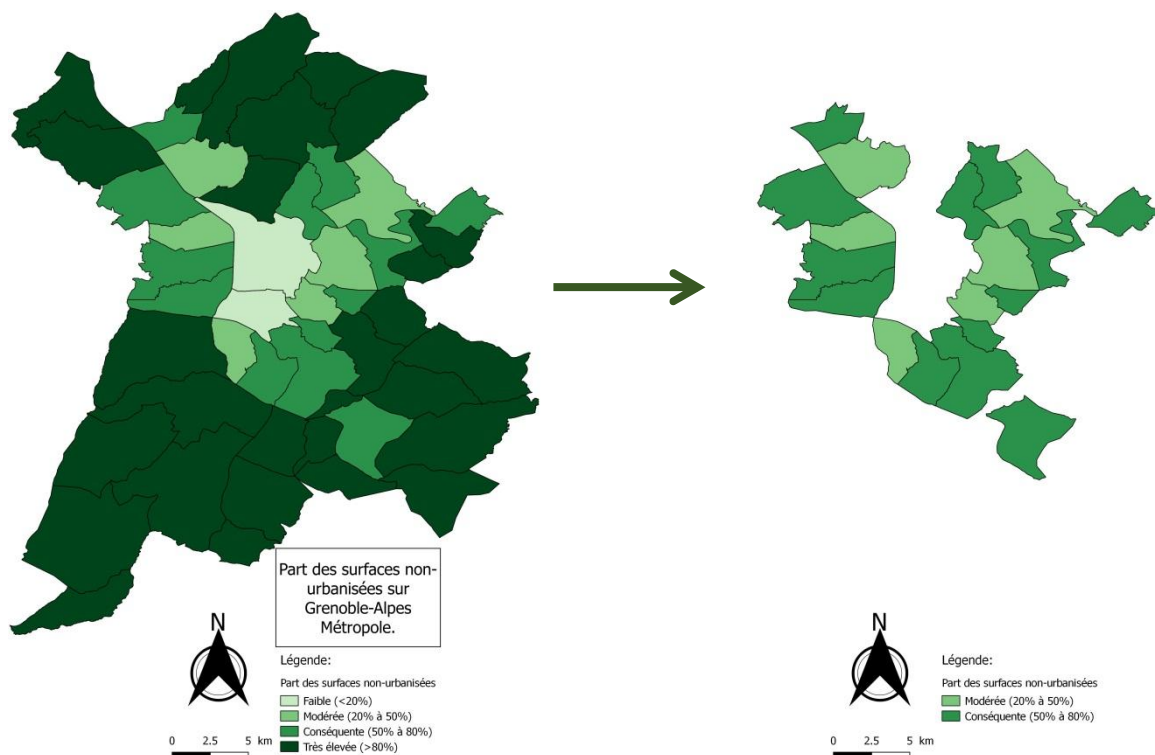


Fig. 22 : Cartes de la part des surfaces non-urbanisées sur GAM. Critère Urbanisation.

Réalisation: I. Bah, 2018. Sources: OpenStreetMap, Corine Land Cover 2012.

La superposition de ces trois cartes nous a permis de matérialiser ce que nous pourrions appeler l'identité périurbaine grenobloise. Précisons qu'il s'agit seulement d'un **outil de travail** et une tentative de localiser le caractère périurbain marqué sur le territoire métropolitain. Cette identité a été définie par la présence d'au moins deux critères validés de « périurbanité » sur les trois, dans les territoires métropolitains. Deux critères correspondant à une identité périurbaine moyenne et trois à une identité périurbaine forte. Cela uniquement dans le but de restreindre le choix des territoires et de s'assurer du caractère véritablement périurbain des communes ou territoires retenus.

La carte suivant résulte de cette définition :

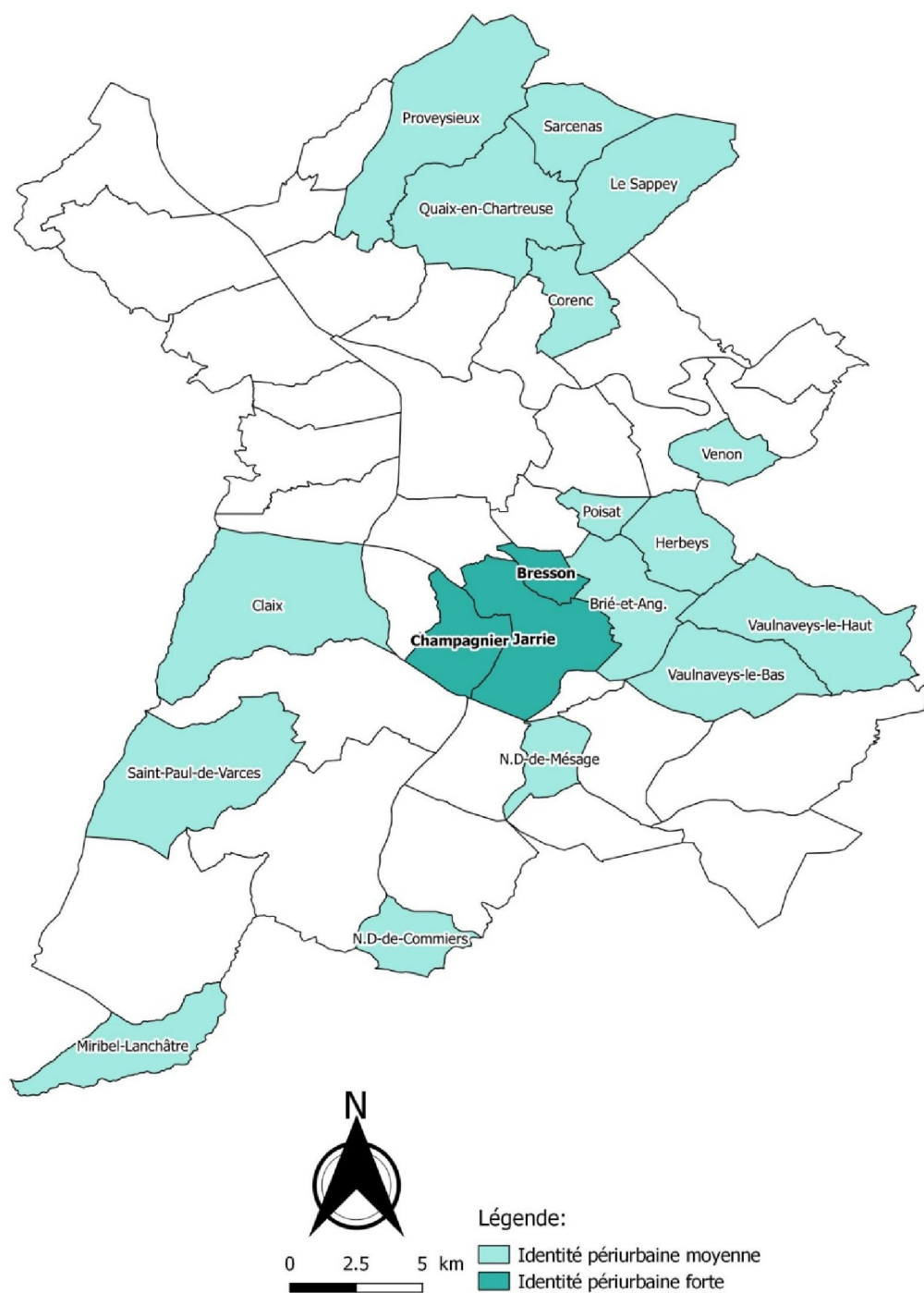


Fig. 23 : Carte de la tentative de localisation de l'identité périurbaine sur GAM.

Réalisation : I. Bah, 2018. Sources : OpenStreetMap

Perspectives.

Tout d'abord, en recoupant les propositions de territoires selon les enjeux stratégiques et les communes mise en relief par la carte de l'identité périurbaine, nous pourrions dans un premier temps choisir cinq ou six territoires qui semblent pertinents. L'idée est qu'ils puissent illustrer l'ensemble de la Métropole grenobloise au prise des évolutions du périurbain et du rapport Ville/Nature que le territoire a connu, et exprimer un récit commun de cette identité.

Par la suite, il faudra définir qui s'occupera de la mise en œuvre de cette exposition (musée dauphinois, assistance à maître d'ouvrage autre, ...). Ce partenaire s'occupera du support de l'exposition et de la muséographie (l'art de mettre en scène l'exposition). Il sera pertinent de choisir un partenaire qui connaît le territoire et qui pourra au mieux valoriser l'histoire de ce dernier.

Enfin, une attention particulière devra être donnée aux choix de l'installation de l'exposition et de son itinérance. Si la première idée est d'inscrire l'exposition dans le programme Paysage>paysages³⁴, une veille sur les événements culturels à venir pourra déterminer des endroits préférentiels d'implantation afin de toucher un plus large public. Nous pensons notamment à des événements culturels qui pourraient permettre une meilleure visibilité pour les scolaires.

³⁴ Programme culturel porté par le département de l'Isère, incitant à renouveler notre regard sur le paysage, défini comme notre premier patrimoine commun.



3.3 / Perspectives générales.

Se forger une culture commune.

Tout d'abord, le travail fourni tout au long du stage s'est nourri d'une relative incompréhension entre les différentes parties prenantes de l'équipe (domaine du paysage, de la biodiversité, des espaces naturels, vision plus économique-sociale, vision politique, ...). De la même manière, au niveau transnational, la culture de travail, l'appréhension des différentes notions m'a semblé être un frein à l'avancement du projet, ou du moins à la communication autour de celui-ci.

La perspective centrale selon moi est donc d'harmoniser la manière d'appréhender le sujet, et de construire des définitions communes qui structureront des objectifs communs clairement définis et communément assimilés au niveau transnational comme au niveau local.

C'est un travail qui n'a pas encore été fait, et qui aurait dû être réalisé en tâche première selon moi pour éviter les ralentissements et les quiproquos en début de projet.

Si au niveau local il reste plus évident de coordonner les membres de l'équipe, c'est au niveau européen qu'il est intéressant de se pencher. En effet, les projets européens sont souvent sources de confusion entre acteurs. Les documents de travail comme les *Pilot Action Plans* sont des documents typiques et représentatifs des projets européens. On y observe notamment la difficulté d'articuler la recherche et la pratique tant les différences culturelles sont éloignées d'un territoire à l'autre, d'une structure à l'autre.



Même si le discours officiel de la Métropole reste qu'il faut annihiler tout caractère du PLUi dans les activités pilotes « LOS_DAMA ! » (vision purement politique, qui vise à éviter les interdictions de faire référence au PLUi pendant la période précédant son vote sous peine de l'annulation de ce dernier), il n'empêche que le projet a été pensé pour être une vitrine des outils de Grenoble-Alpes Métropole « côté pile » et un facilitateur de la création de ces outils « côté face ».

Force est de constater que l'OAP Paysage & Biodiversité, qui est le maillon manquant à l'échelle communal voire même infracommunal (avec des découpages de territoires en fonction des ambiances paysagères) concernant la planification en matière de paysage a beaucoup à prendre des réflexions de nos travaux et vice-versa.

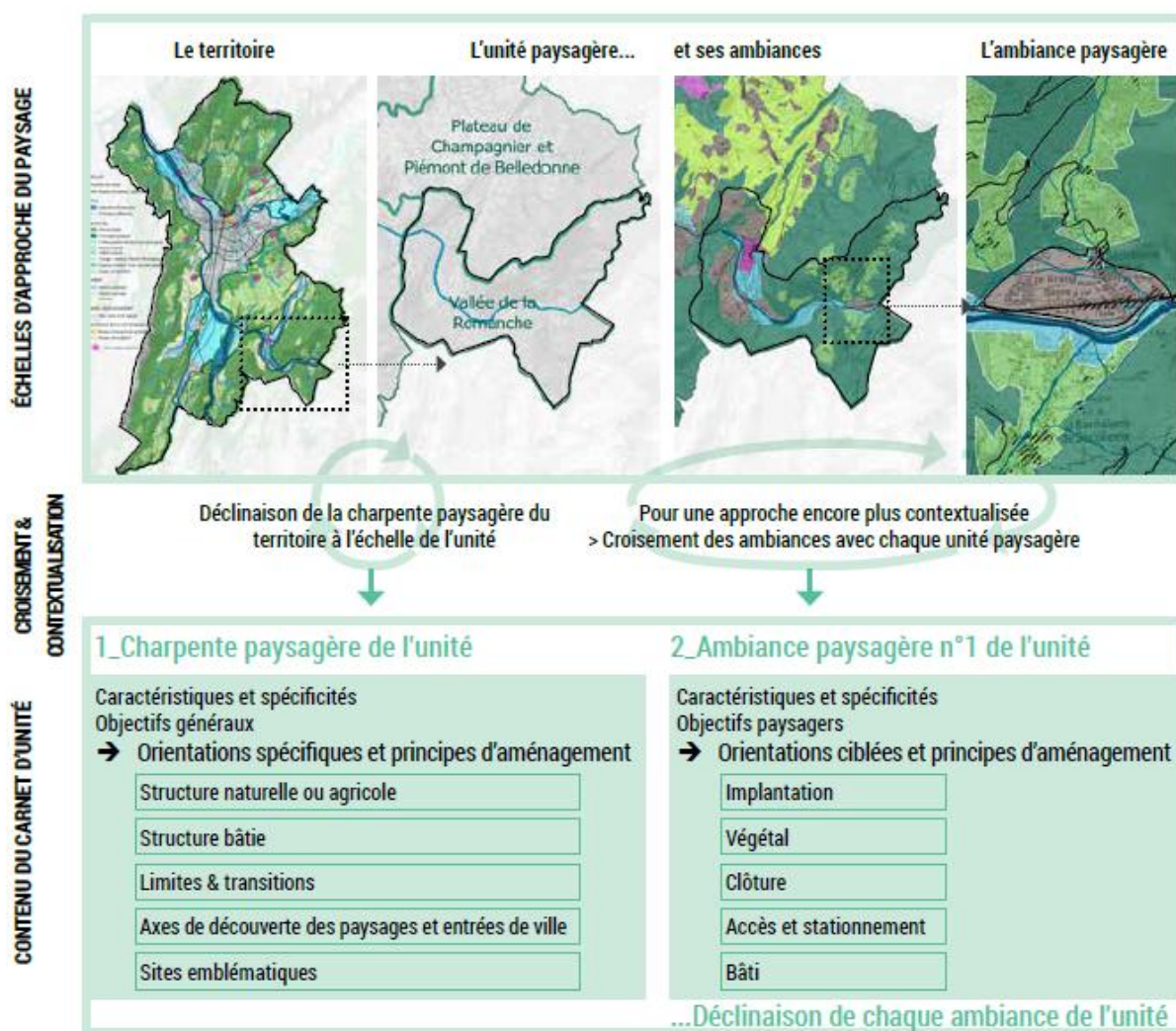


Fig. 25 : Principe général de l'approche contextualisée et du découpage de l'OAP Paysage & Biodiversité.

Source : OAP Paysage & Biodiversité, document de travail février 2018.

En effet, d'une part notre approche par les métropoles alpines permettrait d'injecter l'essence d'un **paysage commun alpin** aux directives de l'OAP (afin de ne pas travailler seulement sur

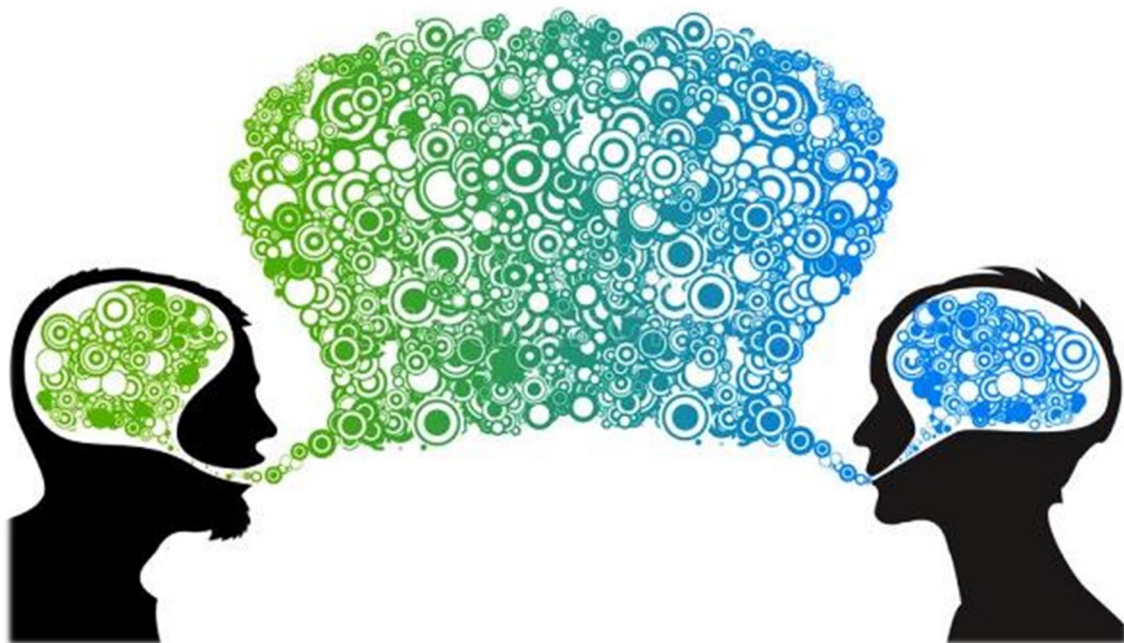
des critères relatifs aux seules caractéristiques de la Métropole). D'autre part, digérer les réflexions de l'OAP dans notre travail nous permettrait de comprendre un peu mieux les mécanismes de définition d'un paysage, au moins du sens de Grenoble-Alpes Métropole, et de pouvoir le mettre en débat avec le reste des partenaires transnationaux, afin de se forger, nous l'évoquions, cette culture commune qui nous fait, à mon sens, défaut.





Chapitre 4

Des apports réciproques.



4.1 / Une expérience professionnelle enrichissante.

Cette expérience a réellement été très enrichissante du point de vue des trois aspects principaux de l'emploi :

- le Savoir,
- le Savoir-faire,
- le Savoir-être.

Concernant le **Savoir**, j'ai pu approfondir un grand nombre de notions acquises au cours de ces deux années de Master et aussi de les contextualiser à l'échelle de la Métropole grenobloise. Outre le projet « LOS_DAMA ! », J'ai eu l'occasion d'être initié aux différents grands projets que porte Grenoble-Alpes Métropole en matière d'aménagement, biodiversité et paysage : OAP Paysage & Biodiversité, Contrat vert et Bleu, projet d'aménagement Mikado,... Cette vision d'ensemble m'a permis de comprendre le lien entre les différentes politiques, et les différentes actions en cours et de percevoir la cohérence qui en émane.

Par ailleurs, ce stage a été l'occasion pour moi de lire beaucoup concernant la thématique des paysages périurbains, de consulter de nombreux documents auquel le grand



public n'a pas accès et ainsi me permettre de commencer à acquérir une certaine culture du sujet. Je ressors grandi et enrichi de toutes ces lectures.

Enfin, pratiquer régulièrement l'anglais, langue de référence dans tous les documents liés à « LOS_DAMA ! » (projet européen oblige) m'a permis de me familiariser avec un vocabulaire et d'intégrer certains termes techniques relatifs au périurbain et au paysage, qui me seront utiles tout au long de ma carrière.

Concernant le **Savoir-faire**, ce n'est pas tant sur le plan purement géographique que j'ai appris des choses, mais plutôt sur tout ce qui est annexe à la thématique. Malgré un travail de diagnostic assez conséquent, j'ai eu beaucoup de missions plus administratives (relectures, écriture de lettre de commande, plannings, communication, rédaction,...) Cela m'a permis d'intégrer des compétences utiles au bon déroulement d'un projet.

Ma mission représentait surtout un appui au responsable du projet, sur des missions relativement ponctuelles. J'ai donc bénéficié d'une grande autonomie, ce qui a été un plus dans mon apprentissage (réflexion autonome, recherche en bibliothèque, sur internet, visite sur site...). Cela m'a facilité à comprendre les mécanismes nécessaires à mettre en place pour basculer entre la configuration « travail en groupe » (scolaire) et la configuration « travail en autonomie » (monde professionnel).

En revanche, j'ai peu été initié aux différentes techniques et outils de l'équipe. Je pense que le décalage entre mes points d'intérêt et l'activité centrale du service a aussi renforcé cet aspect. Malgré tout, j'ai pu profiter des formations de la Métropole (formations Qgis, conférence sur les droits et devoirs des fonctionnaires,...) et m'associer aux réunions qui m'intéressaient (réunions sur le développement des jardins familiaux à Grenoble, sur la création du PNR de Belledonne,...)

Concernant le **Savoir-être**, j'ai énormément progressé en ce qui concerne la prise de parole auprès de gens inconnus (DGS, élus) dans les interventions de communication du projet « LOS_DAMA ! » (intervention en réunion d'équipe, en réunion DGS, dans le groupe des petites communes,...).

De plus, j'ai appris et compris les postures à tenir vis-à-vis des différents collègues et supérieurs hiérarchiques : demande d'aide ou d'explication, conseils, savoir quand dire « oui » mais aussi quand dire « non ». En effet, lors de mon stage précédent en 2017 on comptait plus de 200 agents en situation préoccupante à la Métropole. Cette année encore, les échanges avec des collègues fatigués et mes contraintes personnelles m'ont confirmé que le travail doit être priorisé, et qu'il faut savoir accepter ce qui peut être mis en lien avec d'autres tâches tout en refusant ce qui demandera trop de temps à réaliser ou qui n'aura pas d'impact dans la mission.



Enfin, j'ai appris à mes dépens que la frustration fait grandir..., et qu'il faut savoir accepter lorsqu'une situation professionnelle ne va pas dans son sens, afin de ne pas perdre sa motivation. En effet, je n'ai pas pu participer au séminaire transnational de Zurich, qui devait être le point d'orgue de mon stage. En cause, des lenteurs dans les rouages administratifs et un ordre de mission qui arrive trop tard.

Une quatrième composante de cet enrichissement, non-négligeable, reste le « réseautage » que j'ai pu réaliser tout au long de cette expérience professionnelle. En effet, les deux activités pilotes induisaient une grande transversalité et une certaine diversité dans les acteurs impliqués et avec lesquels j'avais à être en contact. D'une thésarde à un directeur de musée, en passant par un groupe de décideurs locaux. D'une chargée de mission biodiversité à un professeur émérite en sciences du Paysage, d'une responsable d'un fond documentaire à des élus métropolitains, la quantité et la qualité des échanges a été conséquente. Le rôle d'appui, et d'interlocuteur privilégié a facilité ces contacts, et m'a permis d'avoir la légitimité d'aller discuter avec ces acteurs et de m'impliquer dans leur travail, ce qui a été un véritable atout. De plus les différentes réunions professionnelles auxquelles j'ai participé en dehors du projet se composaient souvent de structures extérieures. Ceci m'a permis, entre autres, d'aborder des personnes très « intéressantes » pour mon emploi futur, de montrer mes compétences, mes envies, mes ambitions. J'ai aussi eu l'occasion de questionner plusieurs acteurs sur les possibilités d'emplois futurs, de l'évolution du marché dans le domaine de l'environnement, de la biodiversité et du paysage. J'ai pu aussi postuler à certaines offres par le biais d'informations que j'ai récolté au gré des conversations. Ce « réseautage » qui me semble au final être l'un des buts recherché dans ce genre de stage est, pour moi, l'une des choses les plus importantes que j'ai pu réaliser au long de cette immersion.



4.2 / **Savoir et savoir-faire au service de la collectivité.**

Dans le sens inverse, ce stage professionnel a aussi été l'occasion de mettre en pratique les acquis de mon année universitaire, et par conséquent de les tester dans la réalité professionnelle. Quatre points principaux peuvent être mis en relief :

- **Les connaissances en biodiversité et paysage :**

Ma spécialisation et mes activités professionnelles au cours de ces dernières années (paysage, géographie de l'environnement et biodiversité) m'ont permis d'acquérir des notions théoriques relativement bonnes sur ces sujets. Par conséquent, et je pense que c'était là l'intérêt de mon « recrutement », je pense avoir été une bonne « interface » entre le chargé de mission européenne et les chargés de mission biodiversité, paysage et espaces naturels. En effet, il est arrivé à plusieurs reprises que je propose des formulations différentes, j'ai été l'auteur des différents diagnostics nécessaires sur le sujet, j'ai digéré les différentes productions en la matière pour les resynthétiser dans l'ADN de notre projet. Selon moi, le résultat premier fût un gain de temps non négligeable.

Par ailleurs, le fait que je participe au projet « LOS_DAMA ! » depuis Juin 2017 (premier séminaire local) et que j'ai continué à travailler dessus en m'impliquant pendant 7 mois en atelier professionnel lors de cette seconde année de Master ont été un plus concernant mon acculturation solide du projet et de la thématique.



Fig. 26 : Soutenance de l'atelier professionnel M2 IDT² sur les Paysages Périurbains. Photo : T. Blazer.

- **La compétence SIG³⁶ :**

La compétence acquise dans ma formation en SIG (et notamment sur Qgis) m'a permis de pouvoir réaliser des tableaux de jointure, et donc des cartes à l'échelle métropolitaine qui me semblaient intéressantes (notamment pour la sélection des territoires concernant l'exposition itinérante).

- **Le souci du détail :**

Mon côté « perfectionniste » est aussi quelque chose qui, je pense, a été un apport bénéfique au projet et à l'équipe. En effet, je me suis vraiment impliqué sur les différentes missions et à chaque fois je me suis efforcé de relever les erreurs, ce qui me semblait biaisé, ou améliorabile, sur chaque production, chaque réflexion. Je pense, au vu des éléments sur lesquels mon opinion a eu de l'influence, que cette facette de ma personnalité a été la bienvenue lors de mon stage, et a profité à améliorer un tant soit peu ce que nous avons pu réaliser.

- **Le professionnalisme :**

Je pense enfin que j'ai pu retranscrire tout le sérieux et le professionnalisme de la Métropole dans mes relations avec les personnes extérieures, en étant toujours disponible et impliqué. Il me semble que j'ai toujours su répondre aux différents besoins, rapidement et de manière professionnelle.

³⁶ Système d'Information Géographique.



4.3 / Et à l'avenir...

Les conclusions que je peux tirer de cette riche expérience m'amènent à deux réflexions majeures :

Il faudra déjà, dans un futur proche, m'interroger sur mes envies réelles concernant mon **orientation professionnelle**. Au-delà du choix de la structure (à ne pas négliger selon moi, car l'ambiance de travail et par extension l'épanouissement professionnel peut y varier d'un extrême à l'autre) ou même de l'intitulé de poste, la nature du travail est vraiment un facteur à analyser.

En effet, mes différents stages m'ont permis de comprendre qu'il y a deux grandes catégories de postes :

- Les postes que l'on peut qualifier « **d'intentions** », qui portent pour beaucoup des projets, dans lesquels les actions résultent d'une réflexion souvent collective appelant une grande transversalité. Ce sont des postes dans lesquels les notions de conception, communication, relation, promotion sont centrales.
- Les postes que j'appellerai « **d'opérationnalité** », qui sont beaucoup plus cadrés (sujets bien définis, moins de transversalité, tâches peut être plus répétitives,...). Ce sont les postes du « concret », plus techniques, dans lesquels on exécute, on agit directement, dans un domaine bien précis et avec une méthodologie éprouvée.

Pour ma part, le second type de poste semble le mieux correspondre à mes sensibilités et mes aspirations professionnelles. J'aurais donc rapidement besoin de pouvoir faire le tri entre les différentes propositions sur le marché et me diriger vers ce qui sera le plus pertinent.

Par ailleurs, dans un futur un peu plus lointain, je devrai m'interroger sur ma capacité à atteindre les postes qui portent sur mon sujet de prédilection : biodiversité, paysage et environnement. En effet, à travers mes enquêtes lors de mon stage, les discussions avec des acteurs d'autres structures, il semble que ma formation m'ait peu apporté sur les plans techniques correspondants. Malgré ma forte spécialisation au cours de mes études, la capacité à gérer des dossiers ainsi que beaucoup de connaissances techniques me feront certainement défaut à l'obtention de mon diplôme. J'envisage donc de trouver des **modules de formations courtes** sur les sujets environnementaux pour compléter ma formation initiale.





Conclusion

La biodiversité est aujourd'hui clairement menacée. Il est nécessaire de le rappeler encore une fois. Selon le *Rapport Planète Vivante 2016* de la WWF (Fig. 27), près de 60% des populations des espèces de vertébrés ont disparu de la planète en 40 ans et on peut donc présager des chiffres similaires pour les végétaux. De plus, 20 à 25% des espèces animales et végétales du globe pourraient avoir disparu d'ici la fin du 21ème siècle...

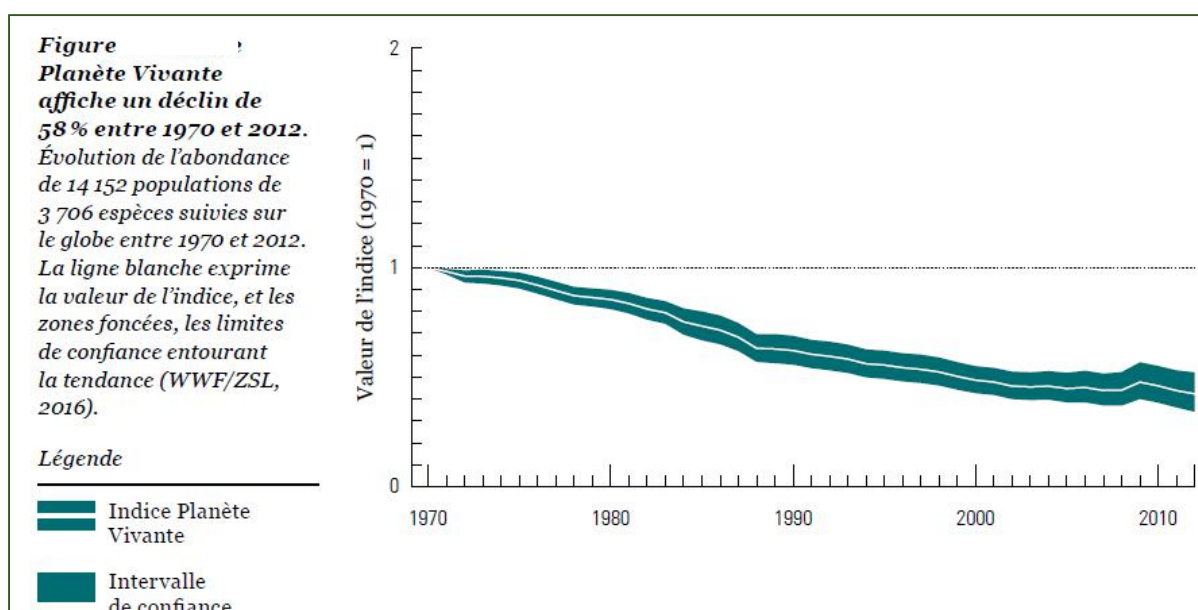


Fig. 27 : Indice Planète Vivante WWF. Source : *Rapport Planète Vivante 2016*, WWF.

En France métropolitaine, 9% des mammifères, 17% des orchidées, 19% des reptiles, 21% des amphibiens, 22% des poissons d'eau douce, 27% des oiseaux nicheurs et 28% des crustacés d'eau douce sont menacés de disparition du territoire principalement du fait de l'artificialisation du sol et de la perte des habitats. C'est une véritable avalanche de chiffres qui traduit une situation d'urgence. Pourtant, dans notre pays, cette préoccupation semble peu prise en compte.

La périurbanisation est un des principaux phénomènes de cet érosion de la biodiversité, car il en accentue la cause première de cette disparition : la rupture des continuités écologiques et plus généralement la perte des habitats, toutes deux conséquence de la bétonisation et l'artificialisation des sols.





Fig. 28 : La frange verte à Seyssins, une confrontation visible entre la Ville et la Nature.

Photo, D. Michel.

Grenoble-Alpes Métropole n'échappe pas à la règle. Métropole de Montagne, dotée de paysages divers³⁷ et dans laquelle la biodiversité et la Nature au sens large restent fort présentes, elle est soumise, comme l'ensemble des métropoles de l'arc alpin, à une périurbanisation menaçante.

De ce fait, et pour coller aux dynamiques des politiques publiques en la matière, la Métropole s'est inscrite dans le projet « LOS_DAMA ! », dans le but de revaloriser les paysages périurbains, en préservant la biodiversité, et maintenir l'accès à une Nature riche et variée.

(Fig. 29)

Ce projet, qui fut l'objet de mon stage, s'articule autour de deux échelles : l'échelle transnationale, sur laquelle les cadres d'actions et les grands objectifs sont réfléchis et décidés, et l'échelle locale qui permet à la collectivité de dessiner les contours de sa propre expérimentation en fonction de son identité et de ses enjeux propres.

³⁷ Cf. les cartes paysagères de l'OAP Paysage & Biodiversité (Annexe 2).



L'accès à la Nature sur Grenoble-Alpes Métropole



Fig. 29 : L'accès à la nature sur GAM. Réalisation : I. Bah, 2017. Sources : CEN Isère, GAM.

Sur un plan personnel, j'ai pu effectuer des missions enrichissantes de par leur transversalité et la diversité des partenaires impliqués. L'autonomie qu'on m'a confiée m'a permis d'aller plus loin que le stage en lui-même et de me projeter dans ma carrière professionnelle. Ce fut l'occasion de me rendre compte de mes atouts, mais aussi de mes faiblesses et de la nécessité de trouver des modules de formation qui lieront mes acquis et m'inscriront dans des compétences nécessaires pour exercer dans le domaine de la biodiversité.

Tout au long de ce stage professionnel, j'ai pu constater une volonté générale de l'ensemble des acteurs d'aller de l'avant en ce qui concerne la préservation et l'amélioration des paysages périurbains et de la biodiversité liée. Cependant, les différences de compréhension ou de représentation de certaines notions, le flou des définitions des différents sujets semblent être un frein non-négligeable à la réussite de telles actions. Mon travail s'est nourri d'une incompréhension entre acteurs et, selon moi, en a sensiblement été freiné.

Un des enjeux majeurs reste donc de clarifier le discours en ce qui concerne les préalables (que ce soit au niveau local ou au niveau transnational), et ainsi permettre à tous d'appréhender les problématiques de la même manière afin d'agir de manière cohérente, dans le but d'obtenir des résultats significatifs.

Le paysage, élément central du sujet, n'a pas été en reste, avec la difficulté de l'objectiver et le définir. Au final, j'ai pu distinguer dans le discours des différentes personnes rencontrées qu'il existe au moins deux types de paysages quand on considère le sujet :

- **Le paysage périurbain**, formé par les différentes formes du périurbain (aménités de la ville et de la campagne, bâti particulier, interface avec la nature, architecture routière,...). C'est un espace de construction humaine, qui évolue irrémédiablement dans le temps. C'est le paysage de référence de « LOS_DAMA ! »
- **Le paysage Naturel**, sorte de « sous-paysage » du paysage périurbain, qui est le paysage à protéger, structuré par les formes naturelles et la biodiversité qui les composent : un espace de fonctionnalités écologiques où la main de l'Homme n'a pas lieu d'être. Un paysage qu'on cherche à sanctuariser, et qui se doit d'être immuable. C'est le paysage « d'action de « LOS_DAMA ! ».

Cette dichotomie est le cœur d'une problématique centrale lorsqu'on aborde le projet « LOS_DAMA ! » : comment sommes-nous censé agir sur le paysage périurbain en considérant seulement le paysage naturel ? Comment agir sur un paysage que l'on souhaite immuable en cherchant des effets sur un paysage qui évolue ? Dans quels intermédiaires se situer pour une action efficace. Comment améliorer réellement le cadre de vie, en considérant tous les critères de celui-ci ?

Je pense que ces questions, ainsi que les problématiques de compréhension commune du sujet, forment un axe de réflexion important à développer dans la suite du projet pour harmoniser les enjeux et les objectifs, afin d'obtenir des résultats conséquents... **résultats qui pour moi seront l'ouverture d'une prise en compte réelle de la problématique dans les politiques publiques.**



REFERENCES

Références bibliographiques générales :

- Arnould (P.), Simon (L.), 2007. *Géographie de l'environnement*. Paris, Editions Belin.
- Arnould (P.), Glon (E.), 2005. *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?*. Paris, Publications de la Sorbonne.
- Berque (A.), 1995. *Les raisons du paysage : de la Chine antique aux environnements de synthèse*. Paris, F. Hazan.
- Blanc (N.), 2010. Quand la nature s'invite en ville. *Textes et Documents pour la Classe (TDC)*. N° 1001, Octobre 2010, p. 22-23. Disponible en ligne sur :
<http://nathalieblanc.free.fr/documents/TDC%201001%20Savoirs%202.pdf>
[Consulté le 26/04/2018].
- Bonnet, F., « Aménager les territoires ruraux et périurbains », rapport au ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, 2015. Disponible en ligne sur :
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000021.pdf>
[Consulté le 09/05/2018]
- Boutefeu (E.), 2007. *La nature en ville : des enjeux paysagers et sociétaux*. Site web Géoconfluence. Publié en ligne sur :
<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/paysage/PaysageViv.htm>.
[Consulté le 17/03/2018].
- Brossard (T.), Cavailles (J.), Hilal (M.), Joly (D.), Tourneux (F.P.), Tritz (C.), Wavrezky (P.), 2006. *Les paysages périurbains et leur prix*. Presse Universitaires de Franche-Comté.
- Clément (G.), 2004. *Le tiers paysage*. Publié en ligne sur :
http://www.gillesclement.com/fichiers/tierspaypublications_92045_manifeste_du_tiers_pays_age.pdf
[Consulté le 22/05/2018].



- Clergeau (P.), 2007. *Une écologie du paysage urbain*. Rennes, Editions Apogée.
- Clergeau (P.), Machon (N.), 2014. *Où se cache la biodiversité en ville ? 90 clés pour comprendre la nature en ville*. Versailles, Editions Quae.
- Constanza (R.), 1997. The value of the world's ecosystem services and natural capital. *Nature*. N°387, Mai 1997, p. 253-260.
- Flandrin (J.), Parisot (C.), 2016. *Guide de gestion écologique des espaces publics et privés*. Natureparif. Disponible en ligne sur : <http://www.follet.org/overblog/guide.natureparif.pdf>
[Consulté le 20/05/2018].
- Fleury (P.), Delclaux (J.), Guisepelli (E.), Heinisch (C.), 2018. Du paysage de l'écologie à celui du développement. *Projets de paysage*. Janvier 2018. Disponible en ligne sur : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/du_paysage_de_l'ecologie_celui_du_developpement
[Consulté le 09/05/2018].
- Levrel (H.), Frascaria-Lacoste (N.), Hay (J.), Martin (G.), Pioch (S.) (eds.), 2015. *Restaurer la nature pour atténuer les impacts du développement*. Versailles, Editions Quae.
- Moscarelli (F.), 2016. La place de la biodiversité dans les documents de planification urbaine en France. *Brazilian Journal of Urban Management*. Décembre 2016, Vol. 8, no. 3, p. 407-424. Disponible en ligne sur : <http://www.scielo.br/pdf/urbe/2016nahead/2175-3369-urbe-2175-3369008003AO09.pdf>
[Consulté le 17/04/2018].
- Perigord (M.), Donadieu (P.), Barraud (R.), 2012. *Le paysage* (2^{ème} édition). Paris, Armand Colin.
- Poulot (M.), 2013. Du vert dans le périurbain. Les espaces ouverts, une hybridation de l'espace public (exemples franciliens). *EspacesTemps.net*. Disponible en ligne sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00974374/document>
[Consulté le 09/05/2018].



- Roux (E.), Vanier (M.), 2008. *La périurbanisation : problématiques et perspectives*. DIACT La documentation française (Collection Travaux).
- Sainteny (G.), 2008. L'étalement urbain. *Responsabilité & Environnement* n° 49 (Janvier 2008). Disponible en ligne sur : <http://www.annales.org/re/2008/re49/Sainteny.pdf> [Consulté le 28/05/2018].
- Vanier (M.), 2003. Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace. *Revue de Géographie Alpine* n° 91-4, pages 79 à 89. Disponible en ligne sur : https://www.persee.fr/doc/rga_0035-1121_2003_num_91_4_2264 [Consulté le 22/05/2018].
- Vanpeene-Bruhier (S.), Pissard (P-A.), Kopf (M.), 2013. Prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement : comment améliorer la commande des études environnementales ? *Développement durable et territoires*. Vol. 4, n° 1, Avril 2013. Disponible en ligne sur : <http://developpementdurable.revues.org/9701>. [Consulté le 17/03/2018].
- Concilier urbanisme & Continuités Ecologiques dans vos PLU et PLUi, Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise. Disponible en ligne sur : <http://basedoc.aurg.fr/seam/resource/directMedia/VzTmAlLsLzJpr1bAEnKmQrr-LQetW6sN?binaryFileId=1378&cid=369> [Consulté le 09/05/2018].
- *Guide pédagogique SCoT/PLU pour la Métro. Livret 3 : la Trame verte et bleue*. Octobre 2012. AURG. Disponible en ligne sur : <http://basedoc.aurg.fr/dyn/portal/index.seam?page=alo&alold=5573&fonds=&cid=591> [Consulté le 30/04/2018].
- *Guide pratique : Trame verte et bleue en Midi-Pyrénées*. Association nature Midi-Pyrénées, mai 2013. Disponible en ligne sur : http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/livret_tvb.pdf [Consulté le 09/05/2018].
- *Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages*. Disponible en ligne sur :



https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9EDF293E96DD372C4E4DEA8DB2272F60.tpdila17v_1?cidTexte=JORFTEXT000033016237&categorieLien=id

[Consulté le 17/04/2018].

- *Rapport Planète Vivante 2016 : risque et résilience dans l'anthropocène*. 2016, WWF.

Disponible en ligne sur :

http://assets.wffr.panda.org/downloads/27102016_lpr_2016_rapport_planete_vivante.pdf

[Consulté le 27/04/2018].

- *Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) complet de la Région Urbaine de Grenoble*.

Disponible en ligne sur : <http://scot-region-grenoble.org/les-documents-du-scot/>

[Consulté le 01/04/2018].

- *Vers une (re)valorisation des paysages périurbains sur la métropole grenobloise*. Rapport final, atelier professionnel IUGA Master IDT², Février 2018. Disponible en ligne sur :

<https://losdama.wixsite.com/losdama>

[Consulté le 09/05/2018].



Références bibliographiques GAM & « LOS_DAMA ! » :

- Baro'Metropole, 2017.
- Contrat vert et Bleu 2017-2022 de Grenoble-Alpes Métropole.
- Délibération cadre Environnement, Air, Climat et Biodiversité, 27/05/2016. Objet : stratégie cadre Biodiversité et Espaces Naturels 2017-2021 : structuration d'une boîte à outils biodiversité de la Métropole et d'un plan d'actions de préservation, restauration et valorisation de la trame verte et bleue métropolitaine.
- Délibération cadre « LOS_DAMA ! », 29/09/2017. Objet : environnement, air, climat et biodiversité - Projet de coopération territoriale européenne « LOS_DAMA! » : objectifs, méthode et programme d'actions 2017-2019.
- Éléments pour un débat sur les orientations générales du PADD, 2016.
- Éléments pour un débat sur les orientations générales du PADD (2^{ème} débat), Mai 2018.
- EU Strategy for the Alpine Region (EUSALP), Bavarian Presidency, 2017 Work Programme.
- First Report on the implementation of the EU-Strategy for the Alpine Region, April 2017.
- Newsletter « LOS_DAMA ! », Avril 2018.
- OAP Paysage et Biodiversité de Grenoble-Alpes Métropole (version incomplète), Février 2018.
- Pilot Action Plan de Grenoble-Alpes Métropole. Projet « LOS_DAMA ! », Mars 2018
- Rapport de présentation : Étude de définition de la Trame verte et Bleu, 2015.
- Six espaces naturels métropolitains, 06/2015.
- Valise initiale du projet métropolitain, 2017.



Références webographiques :

- Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise : www.aurg.org
- Datara (données ouvertes en Auvergne-Rhône-Alpes) : <http://www.datara.gouv.fr/accueil>
- Encyclopédie Larousse : <http://www.larousse.fr>
- Encyclopédie Wikipédia : www.wikipedia.org
- EUSALP Stratégie Alpine. <https://www.alpine-region.eu/>
- Géoconfluences : www.geoconfluences.ens-lyon.fr
- Grenoble-Alpes Métropole : www.lametro.fr
- INSEE : www.insee.fr
- *Le nouveau voyage d'Ulysse : La biodiversité menacée*, 2013 [vidéo en ligne]. Production System TV. France Télévision. Disponible en ligne sur : <https://www.youtube.com/watch?v=v4CilF2Mf2A> [Consulté le 15/05/2018].
- Ministère de la Transition écologique et solidaire : www.ecologique-solidaire.gouv.fr



TABLES

Table des figures.

Fig. 01 : La métropole grenobloise vue du ciel. -----	p. 08
Fig. 02 : Carte du territoire de Grenoble-Alpes Métropole. -----	p. 09
Fig. 03 : La présence de la « Nature » sur Grenoble-Alpes Métropole. -----	p. 11
Fig. 04 : Le « Forum », bâtiment principale de GAM. -----	p. 12
Fig. 05 : Organigramme de la DCE de Grenoble-Alpes Métropole. -----	p. 15
Fig. 06 : Carte du projet « LOS_DAMA ! ». -----	p. 16
Fig. 07 : Carte des différents espaces politiques de la région alpine. -----	p. 20
Fig. 08 : Carte de la Pression urbaine et des infrastructures de transport sur les espaces en Europe. -----	p. 22
Fig. 09 : Photo satellite de l'Europe la nuit. -----	p. 22
Fig. 10 : Demographic evolution of Alpine communities 2001-2010. -----	p. 23
Fig. 11 : Evolution de la typologie urbaine au cours du XXe siècle sur GAM. -----	p. 23
Fig. 12 : Phénomène de périurbanisation à Saint-Georges de Commiers (GAM). -----	p. 24
Fig. 13 : Trajectoires de récupération des zones humides restaurées ou créées. -----	p. 25
Fig. 14 : Les impacts de l'urbanisation: à gauche, une TVB fonctionnelle, à droite une TVB dégradée. -----	p. 26
Fig. 15 : Une prairie « sauvage » en plein cœur de Grenoble. -----	p. 36
Fig. 16 : L'écoquartier Pré Nouvel à Seyssins (GAM) -----	p. 36
Fig. 17 : Le « visa vert » de Marseille en application. -----	p. 37
Fig. 18 : La Ferme des Macquis, à Gières. -----	p. 37
Fig. 19 : Représentation schématique des enjeux globaux de la métropole concernant l'espace périurbain, au prisme de la Nature. -----	p. 38
Fig. 20 : Cartes de la part des navetteurs et l'utilisation de l'automobile sur GAM. -----	p. 39
Fig. 21 : Cartes de la part des CSP+ et des maisons individuelles dans le parc de logements sur GAM. -----	p. 40
Fig. 22 : Cartes de la part des surfaces non-urbanisées sur GAM. -----	p. 40
Fig. 23 : Carte de la tentative de localisation de l'identité périurbaine sur GAM. -----	p. 41
Fig. 24 : Analyse lexicométrique des 7 territoires « LOS_DAMA ! ». -----	p. 42
Fig. 25 : Principe général de l'approche contextualisée et du découpage de l'OAP Paysage & Biodiversité. -----	p. 42

Fig. 26 : Soutenance de l'atelier professionnel M2 IDT ² sur les Paysages Périurbains. -----	p. 43
Fig. 27 : Indice Planète Vivante WWF. -----	p. 43
Fig. 28 : La frange verte à Seyssins, une confrontation visible entre la Ville et la Nature. -----	p. 44
Fig. 29 : L'accès à la nature sur GAM. -----	p. 44

Sigles utilisés.

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie.

AURG : Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise.

CAUE : Conseil Architecture Urbanisme Environnement.

CPER : Contrat de Plan État-Région.

DGS : Direction Générale des Services.

EEA: European Environment Agency.

ERC : Éviter - Réduire - Compenser.

EUSALP: European Strategy for the Alpine region.

GAM : Grenoble-Alpes Métropole.

INTERREG : INTER-REGional

LOS_DAMA !: Landscape and Open Spaces_Development in Alpine Metropolitan Areas.

MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles.

OAP : Orientations d'Aménagements et de Programmation.

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

PNR : Parc Naturel Régional.

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale.

SIG : Système d'Information Géographique.

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique.

TVB : Trame Verte et Bleue.

ZNIEFF : Zone naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique.

TABLES DES MATIERES

Contrat de diffusion -----	p. 04
Notice -----	p. 05
Remerciements -----	p. 06
Sommaire -----	p. 07
Introduction -----	p. 08
Ch. 1 / Un projet d'envergure européenne, des missions à l'échelle locale -----	p. 13
• 1.1 Présentation de la structure d'accueil -----	p. 14
• 1.2 Le projet « LOS_DAMA ! » -----	p. 17
▪ <i>Le projet en quelques lignes</i> -----	p. 17
▪ <i>Pour aller plus loin...</i> -----	p. 19
• 1.3 Des missions complémentaires -----	p. 21
▪ <i>Sur le plan transnational</i> -----	p. 21
▪ <i>Les Activités Pilotes Locales</i> -----	p. 21
Ch. 2 / Inverser le regard sur le rapport Ville/Nature -----	p. 24
• 2.1 La confrontation entre la Ville et la Nature -----	p. 24
▪ <i>Un problème européen</i> -----	p. 25
▪ <i>Le cas grenoblois</i> -----	p. 28
• 2.2 De la « Nature en Ville » vers la « Ville dans la Nature » -----	p. 30
• 2.3 Biais et difficultés -----	p. 33
Ch. 3 / Résultats obtenus et perspectives -----	p. 35
• 3.1 Les Master-Class -----	p. 35
▪ <i>Résultats obtenus</i> -----	p. 35

▪ <i>Perspectives</i> -----	p. 41
• 3.2 L'exposition itinérante -----	p. 43
▪ <i>Résultats obtenus</i> -----	p. 43
▪ <i>Perspectives</i> -----	p. 49
• 3.3 Perspectives générales -----	p. 50
▪ <i>Se forger une culture commune</i> -----	p. 50
▪ <i>L'articulation avec le PLUi</i> -----	p. 51
Ch. 4 / Des apports réciproques -----	p. 54
• 4.1 Une expérience enrichissante -----	p. 54
• 4.2 Savoir et savoir-faire au service de la collectivité -----	p. 57
• 4.3 Et à l'avenir... -----	p. 59
Conclusion -----	p. 60
Références -----	p. 64
• Références bibliographiques générales -----	p. 64
• Références bibliographiques GAM & « LOS_DAMA ! » -----	p. 68
• Références webographiques -----	p. 69
Tables -----	p. 70
• Table des figures -----	p. 70
• Sigle utilisés -----	p. 72
Tables des matières -----	p. 74
Annexes -----	p. 76
• Annexe 1 : Pilot Action Plan de GAM (partie B : factsheet city region) -----	p. 76
• Annexe 2 : Cartes paysagères de l'OAP Paysage & Biodiversité -----	p. 88

ANNEXES

ANNEXE 1 : Pilot Action Plan de GAM (partie B : factsheet city region), version non-définitive.

B Grenoble-Alpes Métropole | Factsheet city region

Description of the regional (city) context of the pilot project to gain insight in trends, planning system and developments on a larger scale level (regional and national).

1.1 Introduction to the region

General description of the region with the most important features (natural characteristics, relief, relation to mountain/alpine space, regional situation, transport network)

Grenoble-Alpes Métropole, 2nd urban area of the Auvergne Rhône-Alpes Region, gathers 49 municipalities and 450,000 inhabitants within an urban functional area of 700,000 inhabitants.

The Grenoble's agglomeration is surrounded by 3 alpine mountain ranges (Chartreuse, Vercors, Belledonne) and is accessible by valleys located between the 3 mountains. As a result, our Metropole is territory goes from the plain (200 m.) to rock mountains summits ("*Petite soeur Sophie*" at 2162 m.).

The Metropole is located inside the valley but also on foothills and for a small part within the mountains ranges of Chartreuse. This location needs to be address specifically by local policies.



Map of Grenoble-Alpes FUA in its geographical context with main land uses and land forms (Source: Googlemap)

1.2 Demography and geography

Main urban centre	Grenoble
Region	Auvergne Rhône-Alpes
Country	France

Functional Urban Area ³⁸		Urban Core	
Area	2.694,43 km ² (OECD.Stat, 2014)	Area	541,17 km ² (INSEE, 2017)
Population	684.398 inh. (eurostat, 2016)	Population	447.500 inh. (INSEE, 2015)
Population growth rate	X,X % (YEAR to YEAR)	Population growth rate	X,X % (YEAR to YEAR)
Number of households	292.007 households (Eurostat, 2013)	Number of households	188.726 households (Eurostat, 2013)
Household growth rate	X,X %	Household growth rate	X,X %
Density	XX,X inh./km ²	Density	1.299,5 inh./km ² (EEA, 2017)
Built-up area	X,X %	Built-up area	X,X %
Public green space per capita	X,X m ² per inhabitant	Public green space per capita	X,X m ² per inhabitant
Number of municipalities	XX		

Which trends have occurred during the past 5-10 years? (demographic changes, ageing, large influx of tourists or non-resident employees? If available give numbers.

Grenoble-Alpes Métropole has the reputation to be an attractive territory, especially due to its specialisation in innovation and hi-tech research facilities and industry. The population is younger than in other French Metropoles and with a higher level of education.

Nevertheless, the Metropole has grown slowly during the past 10 years with an important urban sprawl outside of its territory (municipalities located from 20 to 30 km away) As result, the population growth is mainly due to the natural balance because of population settling in the surrounding territories.

At institutional level, the main trends for GAM were the enlargement of its territory from 28 to 49 municipalities with a huge consequence in terms of territorial approaches and the reinforcement of its powers by the Metropolitan status.

Which trends are expected during the next 5-10 years? (demographic changes, population growth or reduction, ageing, large influx of tourists or non-resident employees?

The population growth will normally continue with the objective to reinforce population within the urban centre and to have a control on periurban areas to avoid as much as possible urban sprawl and commuting. The different urban planning documents (SCoT at FUA scale or PLUi at metropolitan scale) have this goal by controlling as much as possible the ability for municipalities to settle new population in periurban areas and to control land use.

1.2.1 Climate conditions (main urban centre)

Max. average temperature	20,4 °C (EEA, 2017)
Min. average temperature	2,5 °C (EEA, 2017)
Precipitation per year	644,0 mm (EEA, 2017)
Average amount of extreme heat days	X days per year

Please describe **the climate in the pilot's region** (mild or cold winters, hot or cool summers, precipitation, snowfall, windy, etc.) **and which benefits and disadvantages this climate has.**

Grenoble and its agglomeration are subject to an atypical climate. Due to its location in the south-east of France, the territory is at the crossroads of oceanic, continental and Mediterranean influences (hot and quite dry summers). This specificity is reflected in three major characteristics that give Grenoble a unique

³⁸ As defined by the OECD (More Information on www.oecd.org).

climate: a remarkable thermal range, significant sunshine, good rainfall and the presence of many particular phenomena (foehn, microclimates ...).
This particular situation creates also a kind of “local climate migration” where inhabitants escape to the foothills and the mountains during summer heatwaves.

Please describe **the climate change expectations for the region**: increase in temperature and precipitation, amount of heat waves, water scarcity etc. Include the sources.

The main issues for Grenoble-Alpes Metropole in terms of climate change are :

- Dryer and hotter summer with risks of heatwaves,
- Lack of snow during winter (with consequences on tourism and on water supply),
- Increase of meteorological hazards (storms, rainfalls, ...).

These risks are connected to the overall risk of increase of temperature in the French Alps which is predicted to be higher than the average one in Europe.

1.2.2 Urban green infrastructure indicators³⁹

Share of green urban areas	60,9%	Class III
Distribution of green urban areas ⁴⁰	17,50 m/ha	Class IV
Effective green infrastructure (mean) ⁴¹	72,4%	Class I
Mean hotspot ⁴²	2,5%	Class V
Green infrastructure type ⁴³	Forest city	

1.3 Planning system

Territorial government system type ⁴⁴	Decentralised unitary with strong local and regional level
Planning family ⁴⁵	Central Regional economic planning: management of regional economy by public interventions into the infrastructure and development.

1.3.1 Administrative structure

Please review the summary below of the general features of the planning system and Institutional organisations, and adjust where needed according to citation rules.

France as indivisible, secular, democratic and social Republic is a unitary State. The laws are applicable in the same way across the country, from a centre where powers are concentrated: the State.

³⁹ EEA (2017). The Interactive Map of Green Infrastructure Indicators. Each indicator is divided in 5 classes, ranging from I to V. Available at: <http://www.eea.europa.eu/themes/sustainability-transitions/urban-environment/urban-green-infrastructure/urban-green-infrastructure-1>. Accessed at 10 May 2017.

⁴⁰ This measure provides a proxy for the equal or non-equal distribution of green urban areas in the city. Increasing the green area and distributing it more evenly is an effective measure in reducing the undesired effects of clustered urban green areas.

⁴¹ Indication of the potential distribution of green infrastructure in the peri-urban area; that is, the probability of finding a green infrastructure element in the territory or in the neighbouring area.

⁴² The hotspot percentage identifies those areas where the influence of green spaces and the impact of artificial elements overlap.

⁴³ The typology of the cities has been based on nine parameters: proportion of green urban areas, degree of soil sealing, distribution of green urban areas, effective green infrastructure (urban hinterland), hotspot ratio (hinterland), terrestrial urban blue areas, low density areas, proportion of urban forest and proportion of Natura 2000 sites.

⁴⁴ Based on Davies *et al.* (2015), Tosics (2013) and Tosics and Dukes (2005).

⁴⁵ Based on Davies *et al.* (2015) and Nadin and Stead (2008).

Nevertheless, a decentralization process has been developed since the 80s with the transfer of powers from the state to local authorities. The 1982 law on the rights and freedoms of municipalities, departments and regions undertook a reorganization of power with the elimination of the administrative supervision by the prefects (local representative of State) and the recognition of the region as full authority like municipalities and departments.

Local authorities are autonomous but remain under the legal control of the State. This trend is reinforced over the years up to the integration in the constitution of the principle of “the decentralized organization of the Republic” in 2003. This strong action has strengthened the regulatory power and financial autonomy of local authorities.

Decentralization process: the rise of inter-municipality and metropolisation.

During the last 20 years, inter-municipal cooperation has been developed to share resources and to implement local policies at the relevant scale: agglomeration or county. Economic, environmental, planning and mobility policies are now largely pooled at the level of urban agglomerations. In 2014 a new status of “Metropolis” has been created strengthening the powers of the 14 main agglomerations (including Grenoble-Alpes Métropole), especially on the fields of economic development, urban planning, transport and environmental policies (biodiversity and energy transition). It is a new step in the deepening of the decentralization process.

1.3.2 Administrative competences concerning planning (related to green infrastructure and landscape)

Please review the summary below of the main organisations on a national, regional and local level and their roles, responsibilities and competences, and adjust where needed in accordance to citation rules.

Today, the power to manage and develop green infrastructures is shared between:

- **Regions** are responsible for designing a “Regional scheme for ecological coherence” (SRCE) which is a new land use and protection scheme for certain natural resources (biodiversity, ecological network, natural habitats) in order to reduce the ecological fragmentation and to restore ecological status of natural habitats. Created by the “Grenelle law” in 2009, these schemes are not opposable to third parties, but some planning documents or major projects have to be “conform” or “compatible” with them⁴⁶. Certain Regions, like Auvergne Rhône-Alpes, have decided to create “blue – green contracts” with local authorities, especially inter-municipal governments.
- **Departments** contribute to environmental policies through the competence of territorial planning with specific focus on rural equipment, land consolidation, land development and water and rural road management. They intervene also on biodiversity policies, especially with a competence on “espaces naturels sensibles” (ENS). ENS are spaces whose natural character is threatened and made vulnerable either due to urban pressure or the development of economic or leisure activities, or due to a particular interest in the quality of the site or Characteristics of a plant or an animal species. They contribute to the national Green and Blue Network, which declines the pan-European ecological network in France (for more information see chapter “Biodiversity” on 1.3.4.).
- **Inter-municipal governments** are in charge of designing and implementing green – blue contract in cooperation with Region. These contracts are supported by the Region and the ERDF (ROP Rhône-Alpes 2014-2020) and other financers (Departments, Water national agency...). Many of them have also developed policies on agriculture and forest and could manage peri-urban recreation sites.

⁴⁶ “Conformity” and “compatibility” are 2 legal concepts in terms of normative hierarchy:

- “Conformity” means a planning document MUST take into account rules decided by another superior regulation
- “Compatibility” means a planning document have to be on line in terms guidelines with another superior regulation

- **Municipalities:** they still manage the building permissions tasks under the supervision of the metropolitan government and the legal control of the state authority.

Insert here an organisation diagram and include the source in the text below.

Organisation diagram concerning the administrative competences regarding planning and planning instruments (Source: XXXX)

1.3.3 Administrative borders at the scale of FUA

Insert here a map with the administrative borders within the region (of municipalities, city regions, etc.) and the name of the administrative bodies.

Map of the administrative borders within the region with names (Source: Grenoble-Alpes Métropole)

1.3.4 Planning legislation, policies, instruments and enforcement on national or regional level, which determine and/or influence plan- and decision-making in the regional area

Landscape

Short summary of relevant planning legislation, policies, instruments and enforcement on national or regional level regarding landscape.

For a long time, landscape issues have been indirectly addressed in France, through heritage protection, territorial planning or environmental protection (green spaces, biodiversity). As a result, the landscape was poorly addressed by national or local public policies.

It is only in 1993, with the law for the protection and development of landscapes, that an official status to this issue was given. The law proposes a series of measures for a better integration of equipment (with a concertation on landscape issues) and completes the urban planning code in the matter of building permits (study of environmental insertion and visual impact of new buildings and their surroundings). These provisions are aimed at preserving landscape quality in the countryside, around growing cities, on the coastal lands or in the mountains. The law completes the legal framework by strengthening the charters of the regional natural parks, and by defining zones of protection of architectural, urban and landscape heritage (ZPPAUP). It opens the way to a policy of preservation and recovering of landscapes. This "landscape" law concretises the shift from an analysis privileging "great" landscapes to the "all" landscape; the rural or urban areas became a landscape to be taken into account.

Then, different legal acts propose the establishment of "landscape contracts" with the local authorities allowing the insertion of the new constructions and the valorisation of the rural setting. Many other laws specify elements and evolve the doctrine, especially since the 2000s.

Twenty years after the "Landscape" Law, the ALUR law on housing and urbanism of 2014 reinforces the taking into account of landscapes at the local level via urban planning documents, thus consolidating the implementation of the European Landscape Convention, in particular through the introduction of landscape quality objectives. Taking landscape into account means taking into account the meanings and values attached to a part of a territory and its population.

The ALUR law reaffirms the objectives that urban planning documents (SCoT, PLUi, PLU) must meet in terms of landscape quality. It is a question of understanding the diversity of the landscapes (landscape units) and taking into account as well the remarkable landscapes, as those of the everyday or degraded ones. The way of taking into account the landscapes can include logics of protection, management and planning. This consideration is meant to be concrete and operational.

The law now obliges to identify sectors for densification with particular view on the quality of the landscapes and capacities of densification and mutation. The SCoT guidance and objectives defines landscape enhancement condition and precise the quality objectives.

At last, the landscape appears in the local regulation scheme (PLU) which defines the general orientations of the policies of planning, equipment, urbanism, landscape, protection of natural spaces, agricultural and forest, and ecological continuities. In accordance with the landscape quality objectives of the SCoT, the

PLU(i) must, in compliance with the principle of subsidiarity, decline and formulate explicit guidelines for protection, management and equipment. It is in this context that Grenoble-Alpes Métropole decided to realize the OAP "Landscape" which became "landscape and biodiversity" in order to initiate a more integrated approach.

The Regional Natural Parks, for their part, define their territorial strategy via a territorial development charter which must include a landscape component. Today this obligation is frequently used to develop a territorial planning approach that values the identity of the territory, and in particular the relationship with the nearby city.

Biodiversity

Short summary of relevant planning legislation, policies, instruments and enforcement on national or regional level regarding biodiversity and nature conservation.

Action on biodiversity in France is part of the Convention on Biological Diversity (CBD), the first international convention on biodiversity that is ratified on 1 July 1994 and the European Union's strategy for the biodiversity :

- Since 2004, France has shown its willingness to bring biodiversity into the field of all public policies by adopting a national strategy for biodiversity (SNB 2004-2010). Following the International Year of Biodiversity in 2010, the lessons of this first SNB were drawn and the strategy revised. The objectives of the CBD Strategic Plan 2011-2020 as well as those of the European Strategy gave a strong impetus to the National Strategy for Biodiversity 2011-2020. The National Strategy for Biodiversity 2011-2020 sets the ambition of "preserving and restoring, reinforcing and valuing biodiversity, ensuring its sustainable and equitable use, succeeding for the involvement of all in all sectors of activity" .
- Established in a few regions following the adoption of the first national biodiversity strategy for 2004-2010, the regional strategies for biodiversity appear in the "Grenelle law for environment" in 2009 (Art. 23). Prior to the 2015 territorial reform (NOTRe law), nearly half of the regions had setup a regional biodiversity strategy, while the other regions were implementing regional biodiversity policies and plans. The implementation of the "law for biodiversity, nature and landscapes recovery" (Art. 8) extends regional strategies for biodiversity to the whole France.
- In Rhône-Alpes, the Region declared in 2006 its will to build a regional network of preserved natural areas based on Regional Natural Reserves, sites with a high level of biodiversity and biological corridors (included Natura 2000 areas). A work started which give in 2009 an atlas of Ecological Networks of Rhône-Alps (RERA). This atlas prefigured the cartographic part of a Regional Ecological Coherence Scheme (SRCE) and constituted a fundamental basis for its elaboration since 2011. Approved in June 2014, the SRCE constitutes a strategic action plan.
- In Grenoble-Alpes Métropole's territory, the SRCE has identified several strategic issues:
 - the upkeep and / or restoration of links between large natural and agricultural complexes between the different mountain ranges,
 - the upkeep of ecological continuity in areas of diffuse urbanization with phenomena of urban sprawl;
 - the restoration of ecological corridors in sectors of dense urbanization ;
 - the upkeep of ecological functionality in predominantly natural and agricultural sectors;
 - the upkeep and/or the restoration of both longitudinal and lateral continuity of rivers.
 - In addition, 4 major ecological corridors of the Metropole are identified as priorities
- These priorities have to be implemented in a context whose future developments will be strongly governed by the SCoT and the PLUi (see description on the planning chapter) guidelines.
- Grenoble-Alpes Métropole then defined a "local strategy for biodiversity and natural spaces", which was recently confirmed by the signing with the Region of a "green-blue contract" to secure funding from various sources (Europe, State, Region, Department) for concrete actions.
- The Department is also an actor of biodiversity, as part of the development and preservation of remarkable natural heritage (fauna and flora) through the policies of "Sensitive Natural Spaces"



(ENS). The Isère territory is home to some of the richest flora and fauna areas in France with 250 bird species, 83 mammal species, 2,600 plant species, 17 departmental ENS and 112 local ENS.

Water

Short summary of relevant planning legislation, policies, instruments and enforcement on national or regional level regarding water protection and water quality.

Water policy is largely decentralized and based on user-interest, which is the keystone of the water management system:

- The State defines water policy in line with European directives. The minister in charge of the environment is responsible for the water policy. The "Landscapes, Water and Biodiversity" program of the Finance Act is the support for actions undertaken to preserve biodiversity, water resources and landscapes. The others ministries act in a complementary way.
- Coordinated at national level, water management is carried out at the level of the watershed (7 in metropolitan France, including the Rhône-Mediterranean for the Alps). This organisation comes from a law voted in 1964.
- In France, the first "water management plans" governed by Community law (European Water Framework Directive of 2000) were approved in 2009. These are the master plans for water management and management (SDAGE) from the Water Act of 1992 (water, the common heritage of the nation). Concerted within the Basin Committee, they allow action plans and programs of measures for a balanced management of water resources throughout the basin.
- The basin committee is a kind of water parliament bringing together regional, departmental and local elected representatives, representatives of economic and associative users. It declines water policy at the basin scale.
- At local level, the water management and management plans (SAGE) are elaborated by the local water commissions (CLE), composed of representatives of users, associations, the State and local elected officials. They are based on a voluntary process of consultation with local stakeholders to reconcile the satisfaction of different uses (drinking water, industry, agriculture) and the protection of aquatic environments taking into account the specificities of a territory.
- A rationalization of the local public interventions was undertaken within the framework of the law of modernization of the territorial public action (MAPTAM), entrusting the management of the aquatic environments and prevention of the floods (Gemapi) to the municipalities or intermunicipal governments, to be then specified by the law on the new territorial organization of the Republic (NOTRe), by devoting the leading role of intercommunalities. From 1 January 2018, the compulsory competencies of the public institutions of inter-municipal cooperation (EPCI) will include the management of aquatic environments and the prevention of floods.
- The departments have mainly a mission of assistance to the equipment of the communes (financing and follow-up of projects). They must also participate in the SDAGE, and the development, maintenance and operation of rivers, canals, lakes and water bodies.
- The involvement of regions is more recent but is intensifying with the need to integrate water policy into cross-cutting public policies. In its provisions, the NOTRe law gives the regions a major role in the steering of the biodiversity policy with the forthcoming development of regional plans for development, sustainable development and territorial equality (SRADDET) which will integrate the stakes of ecological continuities by 2019.
- At the local level, GEMAPI changes a lot of things because the intercommunalities (including the metropolitan area) take full responsibility for the field of intervention

Agriculture and Forestry

Short summary of relevant planning legislation, policies, instruments and enforcement on national or regional level regarding agriculture and forestry.

To be written – Lilian VARGAS



Mountain

Short summary of relevant planning legislation, policies, instruments and enforcement on national or regional level regarding mountain preservation and uses.

In France, the issue of the mountain in public policies is organised in a legal framework recognizing the specificity of these territories with the establishment of a zoning where specific measures can be developed. Based on physical criteria (slope, altitude, climate), this zoning is sanctuarised by the "Mountain" law of 1985.

If this initial law indicates that each mountain municipality is attached to a mountain ranges, the delimitation of the mountain zone and the massifs are not the same. The massifs delimit a coherent economic space aggregating mountains, piedmont areas and urban centres inside the valleys. The "Mountain" law has produced a large number of measures that sometimes apply beyond the mountain, such as urban planning, tourism, agriculture, risk prevention or the organization of public services. .

In 1985, the law completed various pre-existing legislation (pastoral law or snow plan) giving them a broader and coherent framework. Since then, important developments such as the progress of the European construction, the growing consideration of the massifs in the State-Regions contracts, the emergence of sustainable development or climate change issues have required adaptations. A first partial amendment was carried out with the law of 2005 related to the development of rural territories. A new revision was concluded at the end of 2016 with the law of modernization, development and protection of mountain territories, known as the "Montagne II" law. This law marks progress in local adaptability of standards or access to public services. It focuses on four areas: standards, economic development, real estate rehabilitation and environmental policies.

Like any sectoral or thematic policy, mountain policy is based on its own institutions.

- At national level, the National Mountain Council (CNM), responsible for setting the broad guidelines of mountain policy, is the national steering body for mountain policy composed by 58 members (parliamentarians, trade unions, consular bodies, elected or socio-professional). Its secretariat is provided by the general commissariat for the territorial Equality (CGET)
- At the local level, policies are organised around Massif Committees and Commissariat of massif. Massive committees are composed according to the same rules as the CNM and have a mission of reflection and proposal on the specific policy to lead to a sustainable development of the massifs. They are a kind of economic and social council of the mountain co-chaired by the prefect of the region and a local elected representative. The Massifs Commissariats are CGET administration, under the authority of the prefects of the Region. They are responsible for the secretariat and the animation of the committees of massif and for policy development at the scale of each massif.

At the regional level, the Rhône-Alpes Region has been working for about ten years to set up a mountain policy. The "Montagne 2040" strategy, developed in 2013, was intended to develop a "4 seasons" strategy, oriented towards sustainable development and opened to Cities / valleys - mountain relations. Following the political changes of 2015, a new strategy has been defined with a "Mountain Plan" adopted in June 2016. It is composed of action sets (ensuring snow in stations, accommodation ...) focused on mountain resorts.

At the local level, Grenoble-Alpes Métropole build since 2014 a mountain policy, for a city-mountain relationship inscribed in the idea of reciprocity with 2 axes:

- Action towards metropolitan municipalities located in mountain areas to better take into account their specific needs in the frame of metropolitan policies,
- Partnership with the neighbouring massifs of the Metropolis to define shared approaches and projects.

1.3.5 Local policies implemented on biodiversity, landscape, open/green spaces, and urban-rural relationships.

Please describe, for the different fields, the political framework and which local initiatives will be taken in the next 5 years to enhance the local policies.

The political framework leading local public policies on the thematic of green infrastructures, landscape and biodiversity for the next five years is built around several strategic / contractual documents:

- The green space and biodiversity masterplan approved by the Metropolitan council in 2016 who give political objectives on natural space enhancement (management and governance issues especially) and biodiversity protection and valorisation,
- The green-blue contract for biodiversity which is a political agreement with the Region and others organisation (Department and Water agency mainly) in order to develop a 11 M€ programme 2018-2022 to protect and enhance biodiversity,
- Implementation of the PLUi (Metropolitan urban regulation scheme) with the focus on Landscape and biodiversity through ,
- The incoming mountain policy masterplan to be approved in 2018 with 2 sides: actions with municipalities within the metropolitan territory with “mountain status” and relationship with surrounding mountain territories of Chartreuse, Vercors and Belledonne.

The collection of these documents give a panorama

1.4 Green infrastructure

1.4.1 Land use statistics (Corine Land Cover)

Land cover	Land use % (1990)	Land use % (2012)	Land use change (1990-2012)
Arable land	5.13	6.05	+26 %
Artificial, non-agricultural vegetated areas	0.31	0.32	+5 %
Forest	47.61	47.38	- 0.5%
Heterogeneous agricultural areas	13.39	11.13	- 17%
Industrial, commercial and transport units	1.44	1.73	+ 20%
Inland waters	1.22	1.06	- 13%
Inland wetlands	0.08	0.06	- 21%
Mine, dump and construction sites	0.21	0.22	+8 %
Open spaces with little or no vegetation	5.12	5.43	+6 %
Pastures	11.64	11.72	+ 1%
Permanent crops	1.16	1.13	- 2%
Scrub and/or herbaceous vegetation	7.44	7.69	- 3%
Urban fabric	5.02	6.33	+26 %

1.5 Examples of achievements in green space planning, implementation and/or management

Please list 2 concrete examples successes and 1 failure within green space planning, implementation and/or management within the pilot project’s region in the last 10 years. Give a short description for each example; define whether it is an action, project or policy; and explain the innovation or novelty of the example and what can be learned from the example.

1	<p><u>Success story: biodiversity planning</u></p> <p>In 2012, Grenoble-Alpes Métropole decided to launch a survey for defining a green-blue scheme for Grenoble’s agglomeration for the period 2014-2020. At this time, the agglomeration territory covered only 28 municipalities. In parallel the 2 others intermunicipal governments who will join Grenoble-Alpes Métropole later launched the same kind of survey by themselves.</p> <p>In May 2014, after the fusion of the 3 territories and the creation of the new Metropole of Grenoble-Alpes Métropole gathering 49 municipalities, the decision was taken to conduct a study bringing together all the work and data already done and to deepen it. The major aims were to:</p> <ul style="list-style-type: none"> - realise a concerted ecological diagnosis, - produce a detailed and shared mapping of green-blue scheme, - define an operational strategy adapted to territorial stakes for preserving, restoring and valorising the network of ecological continuities,
---	---

	- give a strong input for the to the incoming creation of the PLUi (urban regulation scheme).
2	<p><u>Success story: Landscape workshops (RURBANCE project):</u></p> <p>In the frame of RURBANCE Alpine Space project, Grenoble-Alpes Métropole has implemented a pilot action on landscape issue consisting in two itinerant workshops (WSs): “landscapes from the valley to the mountain forest” & “landscapes of peri-urban agriculture”. They were both located in <i>Belledonne</i> mountains.</p> <p>These workshops lasted half a day each and gathered around 15 stakeholders (politicians and officers). It consisted in organising a field trip on Grenoble-Alpes foothills with a roadmap (a travel book for each participant) for several stops on interested place. Each stop aimed to deal with a particular territorial issue having impact on public policies. A presentation and an exchange was organised with a local witness.</p> <p>At the end of the field trip, a final discussion is organised on “what we learned from the visits”. And lastly a report on the lessons learned was written for decision makers.</p>
3	<p><u>Failure story: the PAEN experience (<i>Périmètre de protection et de mise en valeur des espace agricoles et naturels périurbains</i> / Perimeter of protection and enhancement of natural and agricultural peri-urban spaces) policy.</u></p> <p>Agriculture is very dynamic especially in Grenoble’s surrounding valleys (flat and rich lands), but is also under a strong urban pressure and often altered by agricultural and industrial practices. Environnementl issues (water quality and biodiversity especially) are very important.</p> <p>Starting from this situation, the Department of Isere, in partnership with GAM and Pays Voironnais (Intercommunal community), has decided to define a PAEN on a space of 3 200 ha of agricultural lands distributed in 9 municipalities. PAEN is a regulatory tool able to be used by Counties (Département) in cooperation with Municipalities and Chamber of Agriculture. Its aim is to protect peri-urban lands under the pressure of urbanisation by promoting the development of agriculture and the control of urbanisation.</p> <p>The objective of the PAEN are to give coherence to public policies, to stop land speculation, to allow emergence of private and public agricultural projects, to support an agriculture focused on proximity and quality and to reinforce the role of biodiversity and landscape for a better quality of life.</p> <p>A PAEN gives a strong framework for an ambitious project: perimeter, action plan for investments, financing and capacity of land intervention (purchase) to control urbanisation. In Grenoble, the main objective were to allocate lands to new farmers (with a farm incubator of project), to freeze urbanisation on strategic places and to control environmental damages in the area.</p>
<p>Focus on governance (intergovernmental, participation with non-governmental stakeholders, institutional and/or operational) involved in examples</p> <p>Please describe how the collaboration and/or participation was organised, and highlight the role of governmental bodies, NGOs and other stakeholders.</p>	
1	<p>This dynamics at the scale of the 49 municipalities of the Metropole mobilised widely local stakeholders (public institutions, NGOs representing citizen and ecological issues, professional organisations, hunting and fishing federations, companies like EDF and AREA (highway manager)...) all together. The process was very collaborative, with the mobilisation of more than 40 different structures for 46 meetings (steering / technical committees, study travels, field visits, workshops ...).</p> <p>As a result, the final document gathered the expertise of all the stakeholders and was already a shared basis for designing the future green-blue contract and involving strongly those who were participating to the initial work.</p>
2	<p>The Landscape WSs were an experimental action dedicated to local decision-makers & practitioners. It was built in partnership between Grenoble-Alpes Métropole, the NGO “Espace Belledonne (foreshadower of a project to create a Natural Regional Park) and the Centre for Architecture,</p>



	<p>Urbanism and Environment (CAUE), centre of expertise who hired a trainee from a Landscape school for the project. The trainee was realising its Diploma final report in connection with the project. Consequently the WSs were prepared with a strong background of data and analysis (bibliography, visits, field analysis, interviews, ...) improving the knowledge in order to better connect territorial issues with public policies.</p> <p>Beyond this core group, the participants were recruited within municipalities connected to the Belledonne mountain, from GAM territory and outside. It was also the opportunity to involve together the Pdt of Espace Belledonne and GAM VP delegated on urban planning.</p>
3	<p>If PAEN is mainly a public process, the promoters of the project had to take into account the position of the farmers through their representative organisations (chamber of agriculture gives an official position) and directly the farmer concerned by the perimeter.</p> <p>The steering and technical committee were gathering mainly public partners (Département, Region, State Dpt, Metropole, other inter-municipal governments of Voironnais, and Vercors, Natural Regional Parks of Vercors and Chartreuse, Communes, Chambers of Agriculture, SAFER). A concertation local group was created to involve local farmers and their professional organisations, local NGOs (hunting, fishing, environment, leisure and recreational activities ...).</p> <p>In Grenoble's case PAEN was firstly a very strong political fight despite the understanding by regional/local decision-makers of the need to protect agricultural lands. The view of the farmers – in areas where urban lands are expensive, especially if you can build – were quite different because of the periurban context but also because of difficulties in thinking the needs of changes their practices.</p>
<p>Focus on lessons learned</p> <p>Please describe what you learned from your experience in the examples (reasons of success or failure), and which changes the experience brought at the local / regional level.</p>	
1	<p>Beyond the achievement of the objectives of the surveys (ecological diagnosis, production of a detailed map of the green-blue scheme, operational strategy adapted to local realities), this process made possible the mobilisation of a wide range of local-regional stakeholders around the green-blue scheme dynamic and more broadly around issues related to biodiversity. This mobilisation was the starting point for the consultation work carried out for the development of the metropolitan Green and Blue Contract 2017- 2022. The contract is an action plan with 14 beneficiaries et 56 actions on preservation, restoration and promotion of biodiversity. It helped also to insert in the action plan new ideas like a « black » scheme (for nocturnal species) and a call for proposal for small scale innovative initiatives.</p> <p>This process was also of a good help to involve deeply institutional partners, who support the contract in financial terms: the Region, but also the Département, the Water agency or the EU-ERDF.</p>
2	<p>We learned the importance and interest to organised WSs on the field and to have a strong preparation to better connect territorial issues and public policies. The experience was rich in giving input to local policies because the purpose was not only to show and exchange but also to build proposals.</p> <p>Furthermore, the involvement of a post-graduate student in the project creates an added-value by giving a strong background survey for the workshops organisation.</p>
3	<p>If PAEN has a clear framework of objectives, it is vague in terms of implementation. Furthermore it creates an interference of local / regional authorities in agricultural policy which is very sensitive in French political context. Because PAEN is a powerful but complex tool, it can worried farmers by freezing the hopes of winning jackpot by selling the land for urbanisation; and land intervention is understood by them as expropriation. In that situation, It was a challenge to conciliate general and private interests and the position of the professional organisation was not clear enough on this issue And because the capacity of lobbying of the farmers union is very important, the political will wasn't enough to enforce the need of changes.</p>

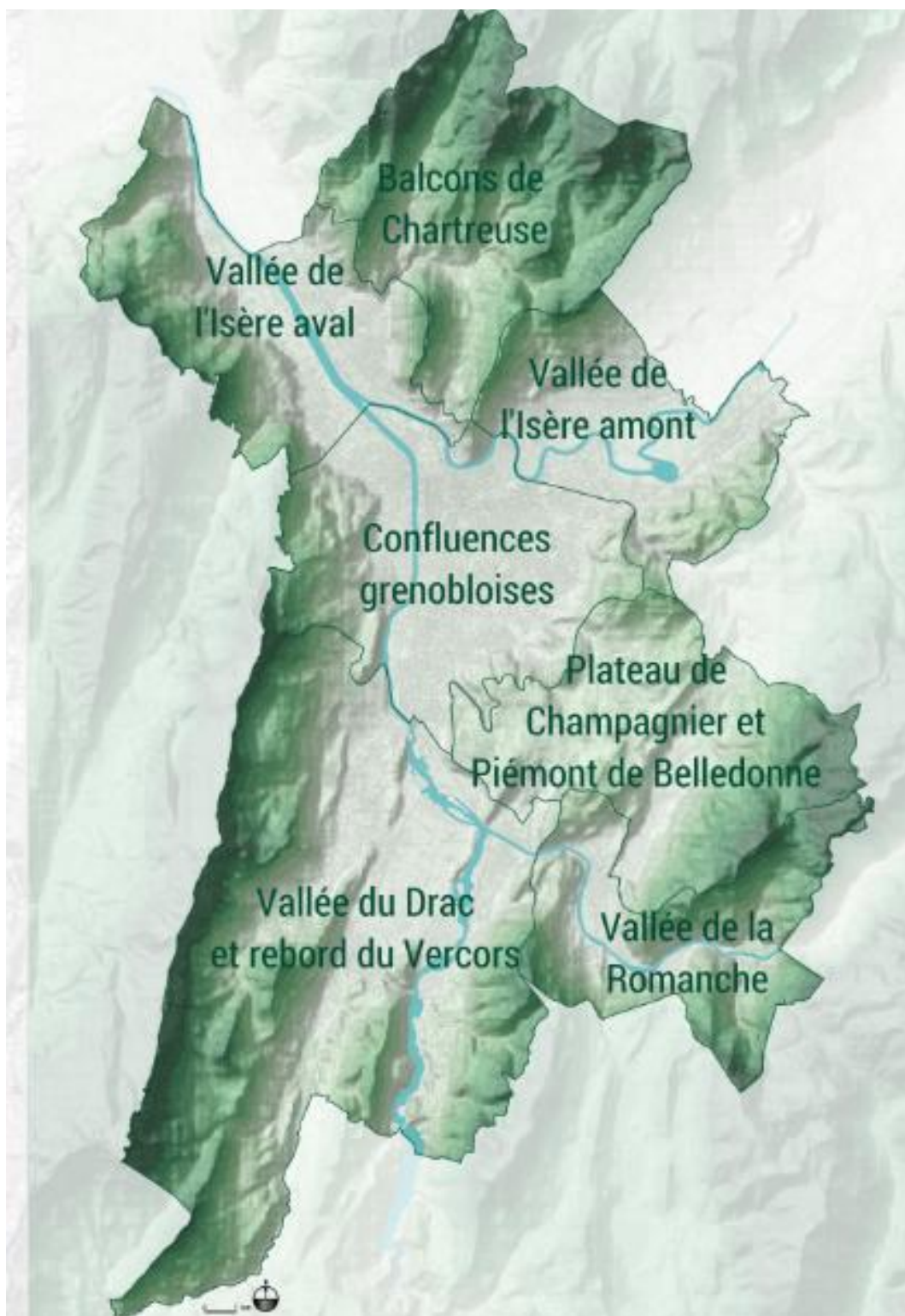


	<p>The lessons learned are that we should sometimes go beyond institutional process and integrate from the beginning as much stakeholders as possible, even the more refractories ones by going on the field to explain and convince them individually.</p> <p>It is also important to take into account the agenda because the project was then confronted to the negative aspect of electoral period when municipal election were coming soon.</p>
<p>The benefits of sharing these experiences Please describe why, in your opinion, it is interesting to share this experience with LOS_DAMA! Partners, what added value and what can be learnt from these to improve policies</p>	
1	<p>There is several reason to share this experience:</p> <ul style="list-style-type: none"> • To give a feedback from an experience on designing in details and in a collaborative way the green-blue scheme at the scale of a complex territory with mobilisation of a multiplicity of stakeholders. • To highlight how an initial work based on knowledge is also a way to avoid political posture when time is coming to design the contract, • To materialise the results of a work making the connection between knowledge and policies to be implemented in connection with in an operational contract (action plan + funding)
2	<p>For us the benefit may be several:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Having feedback on other field visit organised with a strong background on contents (not only showing exeperience), • Working on a common methodology to optimise this working process, • Highlighting how the involvement of a trainee could be a strong help for a project.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Sharing a failure due to political issues and private interest how the private interests could win against public interests • Exchanging on partners experiences on equivalent attempts • Exchanging on ways to manage difficulties and find (or not) ways to concretise a complex and sensitive project.



ANNEXE 2 : Cartes paysagères de l'OAP Paysage & Biodiversité.

- Carte des unités paysagères de GAM :



- Carte des ambiances paysagères de GAM :

